

**Les modes d'appropriation d'un parc
urbain. Usages différenciés d'un
espace vert en fonction des
populations.**

**Cas d'étude : le Lac de la
Bergeonnerie à Tours (37)**



2010-2011

JARNIER Annaëlle

Directeur de recherche

BOUTET Didier

**Les modes d'appropriation d'un parc
urbain. Usages différenciés d'un
espace vert en fonction des
populations**

**Cas d'étude : le Lac de la
Bergeonnerie à Tours (37)**

2010-2011

JARNIER Annaëlle

Directeur de recherche

BOUTET Didier

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,

Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement

Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon tuteur, M. Didier Boutet, qui m'a conseillée et aidée à avancer dans mes recherches tout au long de ce projet.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont aidée lors de la réalisation de ce projet de recherche par leurs conseils, leur encadrement ou leur soutien.

Mes remerciements vont également aux personnes que j'ai pu rencontrer ou contacter dans le cadre de ce travail de recherche, pour leur disponibilité, leur intérêt pour mon projet et les aides qu'ils ont pu m'apporter :

- Mme Christine Chasseguet, Directrice du Service des Parcs et Jardins de la Ville de Tours
- Mme Hélène Bailleul, étudiante post-doctorante à l'Université de Tours

Enfin, je remercie tout particulièrement Mme Christèle Assegond, Ingénieur Recherche en Sociologie, pour le temps précieux qu'elle m'a accordé et les conseils avisés qu'elle m'a donnés.

SOMMAIRE

Avertissement.....	4
Formation par la recherche et projet de fin d'études	5
Remerciements	6
Sommaire	7
Introduction	9
Partie 1 : Le contexte général de la recherche.....	11
1. La diversité des espaces verts :.....	12
2. Les acteurs en charge des espaces verts à Tours	28
3. Les fonctions associées aux espaces verts dans une ville :	30
Partie 2 : Questions de recherche et hypothèses	31
1. Constats :	32
2. Questionnements et hypothèses :.....	33
Partie 3 : Terrain d'étude et choix des méthodes.....	35
1. Le terrain d'étude :	36
2. Méthode de travail	40
Partie 4 : Vérification des hypothèses de recherche	43
1. Les relations entre le Parc du Lac de la Bergeonnerie et son environnement :	44
2. L'appropriation du parc par les différentes populations usagères :	53
Conclusion	74
Bibliographie.....	76
Table des photos	78
Table des figures.....	79
Table des matières	80
Annexes	82

INTRODUCTION

Les espaces verts sont des éléments fondateurs de l'identité d'une ville. En plus d'une fonction urbanistique, dans le sens où ils jouent un rôle aérant et structurant au sein du tissu urbain, ils répondent également à la « demande de plus en plus forte de nature en ville » formulée par les populations (BOUTEFEU E., 2001).

Les parcs urbains répondent plus particulièrement à cette demande de la part des usagers. De par leur localisation au cœur des villes, ils se placent au centre des activités générées par cette vie urbaine, et deviennent des lieux de refuge pour les populations en recherche de nature. Celles-ci, souvent lassées et fatiguées du bâti proposé par les espaces urbanisés, trouvent dans les espaces verts, et les parcs urbains en particulier, des caractéristiques répondant à leurs envies et à leurs besoins : une nature riche à proximité de leur vie quotidienne, un large éventail d'activités possibles, des équipements et aménagements importants et de qualité. Pour toutes ces raisons, ces espaces deviennent souvent des lieux d'usages forts au sein de la ville.

On peut se demander qui plus est si leur localisation dans la ville a un impact sur la connexion qui s'établit entre eux et leur environnement urbain. Est-ce que des relations se créent forcément entre un espace vert intégré dans la ville et le tissu urbain dans lequel il est implanté ? Et qu'advient-il des usages générés par ce parc si ce n'est pas le cas ?

D'autre part, on peut se demander comment les différentes populations usagères peuvent d'approprier ces espaces, dans le sens où ce sont en partie elles qui sont à l'origine des flux observables au sein de ces parcs.

Ce projet de fin d'études s'inscrit dans le cadre du projet GESSOL, s'intéressant à la gestion durable des sols-support des espaces verts et au maintien et au développement des fonctions et des services. Cette étude pluridisciplinaire, dirigée par M. Didier Boutet, Maître de Conférence au sein de l'Université de Tours, se concentra sur l'agglomération tourangelle.

Le plan proposé dans cette recherche se déroulera en quatre parties.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons au contexte général lié à la gestion des espaces verts et aux fonctions qu'ils génèrent. Pour cela, nous nous attacherons à décrire les différentes catégories d'espaces verts observables, et plus particulièrement ceux présents dans la ville de Tours.

Dans une seconde partie, nous établirons les constats relatifs à l'intégration des parcs urbains dans la ville et à l'adaptation de ces espaces aux demandes des populations usagères. Suite à cela, nous présenterons nos questionnements et nos hypothèses de recherche.

Dans une troisième partie, nous présenterons le terrain d'étude que nous avons choisi d'étudier, ainsi que les méthodes qui nous ont semblé les plus adéquates à nos questionnements.

Enfin, dans une quatrième partie, nous chercherons à répondre à ces questionnements et à confirmer ou infirmer nos hypothèses, à travers l'analyse de nos résultats.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE GENERAL DE LA RECHERCHE

1. La diversité des espaces verts :

11. Une définition des espaces verts qui diffère selon les acteurs :

L'espace vert est une entité complexe, dont la signification diffère selon les acteurs concernés (usagers, urbanistes, paysagistes, géographes, politiques, services techniques, écologues...). Il est donc intéressant de s'attarder sur les quelques définitions relatives à cette notion.

Dans un premier temps, Françoise Choay et Pierre Merlin présentent l'espace vert comme un « espace végétalisé, privé ou public, localisé à l'intérieur des zones urbaines ou urbanisables, et faisant l'objet d'une classification en typologie » (CHOAY, MERLIN, 1996). D'après ces auteurs, ce terme a acquis en partie un sens péjoratif, en particulier durant la période des grands ensembles, lorsqu'il servait essentiellement à désigner les grands espaces gazonnés, mais souvent vides en dehors des quelques arbres qui y étaient plantés, présents au pied des immeubles d'habitations (CERTU, 2001). Dans ce sens, les espaces verts désignaient alors des espaces sans éléments bâtis et non artificialisés, plutôt que des espaces liés à l'accueil du public comme cela peut être le cas de nos jours.

Dans un second temps, il est intéressant de se pencher sur la définition qu'en donne le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), pour lequel l'espace vert peut être décrit comme un ensemble comprenant les « parcs, jardins, espaces boisés ou cultivés, publics ou privés, dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales » (CERTU, 2001). Cette définition nous montre le large éventail d'espaces pris en compte à travers ce terme générique.

Enfin, Hervé Brunon et Monique Mosser considèrent pour leur part l'espace vert comme un « espace public urbain planté de végétaux, sans clôture et de forme indéterminée » (BRUNON, MOSSER, 2006, p.121). A travers cette définition, les auteurs ne semblent plus considérer l'espace vert comme un terme générique, mais comme un espace à part entière, au même titre que les jardins ou les parcs urbains. Dans le cadre de cette étude, nous nous attacherons cependant à la notion d'espaces verts en tant que terme générique, comme cela est explicité dans les deux premières définitions.

Des deux premières définitions citées dans cette partie, il ressort donc un couple de notions importantes permettant de décrire ces espaces. D'une part, les espaces verts regroupent l'ensemble des espaces végétalisés des zones urbaines ou à urbaniser d'une commune, ainsi que des zones rurales de celle-ci.

D'autre part, ce terme regroupe à la fois des espaces privés et publics, que cette notion soit prise en compte du point de vue du foncier, puisque les espaces verts peuvent être des propriétés foncières de la collectivité ou appartenir à des personnes privées, ou qu'elle soit utilisée du point de vue de la fréquentation de ces espaces par le public. En effet, un espace vert privé du point de vue du foncier peut cependant faire l'objet d'une ouverture au public, et ainsi être nommé « espace public » au même titre que les espaces appartenant au pouvoir public (MEHDI, DI PIETRO, 2009).

12. Le classement en typologie de ces espaces verts :

François Choay et Pierre Merlin précisent dans leur définition que ces espaces verts peuvent faire l'objet d'un classement en typologie. Cette possibilité de hiérarchisation a fait l'objet de nombreuses études, visant toutes à proposer la typologie la plus adaptée à la diversité des espaces verts, que ce soit d'un point de vue urbanistique, environnemental ou autre.

Le CERTU (2001, p.74) propose de son côté une typologie conçue par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF). Cette classification en treize types d'espaces, qui montre la multitude d'éléments présents derrière cette nomination, inclut ainsi les parcs, jardins et squares, mais également les espaces verts d'accompagnement (que cela concerne des voies, des bâtiments publics, des habitations ou des établissements industriels et commerciaux), les espaces verts des établissements sociaux ou éducatifs et des stades et centres sportifs, les cimetières, les campings, les jardins familiaux, les établissements horticoles à vocation publique, les espaces naturels aménagés et enfin les arbres d'alignement à l'unité sur la voirie publique, qu'ils soient groupés ou non.

Plutôt que d'utiliser le terme générique d'espaces verts qu'ils considèrent comme flou, certains urbanistes choisissent donc d'utiliser directement les terminologies associées à ces différents groupes et adaptées à chaque type particulier d'espace vert (parc, jardin, square, espace vert d'accompagnement...) (CERTU, 2001). Dans le cadre de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'à la première catégorie de cette typologie, c'est-à-dire celle regroupant les « parcs, jardins et squares », et dans une moindre mesure, à la catégorie des « jardins familiaux ».

13. La caractérisation des parcs, jardins et squares publics :

a) Les parcs publics urbains :

La distinction entre un parc public et un jardin public dans un contexte urbain n'est pas toujours claire (BRUNON, MOSSER, 2006, p.123). Cependant, il peut être considéré dans un premier temps que les deux espaces se distinguent du point de vue de leur taille, puisque la surface du premier varie généralement entre un et plusieurs

centaines d'hectares. Le parc est ainsi vu par les gestionnaires comme un « grand jardin présentant un important couvert » (2006, p.122).

Le deuxième élément de distinction entre ces deux types d'espaces est lié à l'aménagement et à la gestion de leurs éléments naturels. Le parc sera ainsi géré à partir de techniques dites « forestières » (CERTU, 2001), le but étant d'obtenir un aspect naturel au sein de l'espace en question. Les parcs offrent ainsi généralement des plans d'eau et des massifs boisés, mais également des espaces créés, comme des pelouses ou des boisements (MURET, 1979, p. 227).

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous nous intéresserons plus particulièrement aux parcs dits « urbains », c'est-à-dire intégrés dans le tissu de la ville. Du fait de leur localisation, ils ont souvent pour vocation un usage récréatif, sportif ou de détente, et comportent donc en général des éléments permettant de telles activités, tels que des aires de jeux, des équipements sportifs divers, des bancs ou encore des tables de pique-nique. Emmanuel Boutefeu définit ainsi le parc urbain de manière complète comme « un espace public, clos ou non, allant de 5 à 3000 hectares, aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée [...] ou attenante à une propriété publique [...] ». (BOUTEFEU, 2005).

b) Les jardins publics et les squares :

Caroline Mollie-Stefulesco (MOLLIE-STEFULESCO, 1993, p.301) définit le jardin public comme « un espace aménagé comportant un choix de végétaux dont la disposition, la culture et l'entretien obéissent à des intentions de raffinement ». Sa gestion est donc basée sur des techniques « horticoles » (CERTU, 2001), contrairement aux parcs basés sur un aménagement plus naturel.

Le Dictionnaire des Jardins et Paysages (THEBAUD, 2007) définit quant à lui le jardin public à travers une approche plus fonctionnelle, puisqu'il le voit comme « un lieu de promenade accessible à tous ».

Ainsi, nous pouvons voir le jardin public comme un espace aménagé et planté, ouvert au public et ayant une vocation de détente, de promenade et éventuellement ludique.

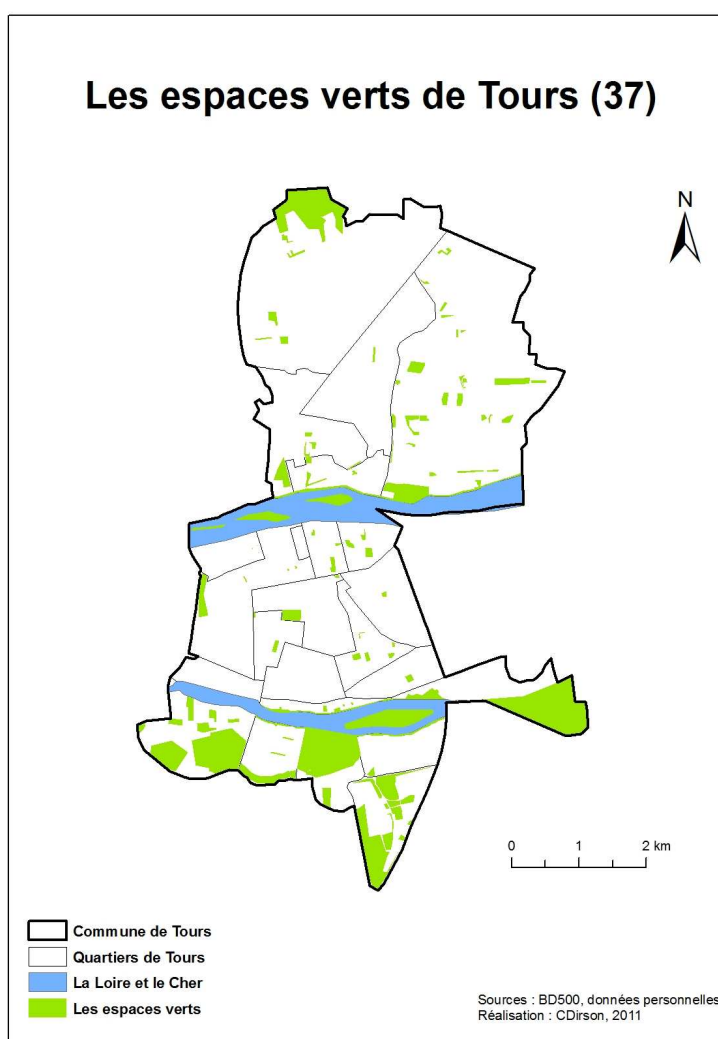
Il semble assez complexe, à travers les définitions existantes, de différencier de manière claire le jardin public et le square. Jean-Pierre MURET assimile même en partie les deux notions, puisqu'il définit le jardin public comme « un espace de dimension réduite conçu comme un lieu de détente » et le square comme un espace proposant qui plus est une fonction de rencontre (MURET, 1979, p.213). Nous pouvons tout de même établir que cette appellation originaire d'Angleterre, apparue en France durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, correspond dans la majorité des cas à des jardins clos et

de petite taille. Ils sont d'autre part régulièrement aménagés au cœur d'une place (MOLLIE-STEPULESCO, 1993, p.309).

Les espaces verts considérés dans cette étude, qu'ils soient des parcs, des jardins ou des squares, demeurent des lieux ouverts à tout public, même s'ils peuvent parfois imposer des horaires d'ouverture. Cette caractéristique répond alors en général à un besoin ou une demande en termes de sécurité, que ce soit de la part des usagers, des riverains ou de la collectivité elle-même.

14. Le classement des parcs et jardins publics de Tours :

Cette étude étant inscrite dans le programme GESSOL relatif aux espaces verts de l'agglomération tourangelle, nous nous attacherons à partir de maintenant aux cas de ses parcs et jardins publics, et plus particulièrement à ceux de la ville de Tours. Les paragraphes suivants s'attachent ainsi à décrire l'offre en espaces verts proposée par celle-ci. Sur la carte suivante, nous pouvons voir la répartition des espaces verts sur le territoire de la ville de Tours :



*Figure 1 : Répartition des espaces verts de la ville de Tours
Réalisation : C. Dirson, 2011*

a) Le règlement général propre aux espaces verts de la ville de Tours :

Les espaces verts de la ville de Tours sont régis dans un premier temps par le même règlement général (voir Annexe 1), qui les considère de manière globale comme des « lieux de détente et de convivialité mis à la disposition du public ». Ils sont considérés comme « principalement destinés aux promeneurs à pied »¹. La circulation motorisée y est donc interdite, celle des cycles également (sauf pour les enfants de moins de 6 ans), excepté dans le cas de dispositions contraires.

Ces espaces sont accessibles de manière libre, bien que certains d'entre eux soient clos et régis par des horaires. L'accès des chiens et autres animaux de compagnie tenus en laisse y est autorisé, sous réserve du respect de certaines règles par les propriétaires (propreté, comportement...).

D'autres articles présents dans ce règlement général légifèrent par ailleurs le comportement des individus, le respect de l'environnement, l'utilisation des structures ludiques et de loisirs, les activités libres des usagers ou encore les activités relevant d'une autorisation.

Au-delà de cette réglementation générale, chaque typologie de parcs et jardins pourra proposer ses propres règlements spécifiques. Ils seront explicités si besoin est dans les parties correspondantes.

b) L'historique de la création des parcs et jardins publics de Tours :

Afin de mieux cerner les différents types de parcs et jardins publics existant au sein de la ville de Tours, il est intéressant d'établir un rapide historique de leur création. En effet, l'aspect symbolique de certains parcs et jardins, ainsi que les événements qui peuvent être liés à leur aménagement ou leur création, sont autant de faits qui auront un impact sur l'image que le public a de ces espaces et donc sur leur fréquentation.

La création des parcs et jardins tourangeaux s'est essentiellement étalée sur les 150 dernières années, mais peut être divisée en quatre périodes clés, correspondant au contexte politique, social et économique de l'époque.

- *Les jardins historiques :*

Dans un premier temps, on peut distinguer le cas des jardins historiques, pour la plupart créés, réaménagés ou ouverts au public durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle ou le début du 20^{ème} siècle. Ces jardins, parfois construits à l'instigation des habitants des différents quartiers de Tours, sont aujourd'hui devenus des symboles de la ville.

¹ Cf. Article 2 du Règlement général des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air de la ville de Tours (**Annexe 1**).

Parmi eux, on peut citer le jardin Botanique, le plus ancien de la ville, conçu à l'origine en tant que jardin de la faculté de Médecine par un pharmacien passionné de botanique. Le potager et le jardin des plantes médicinales qui y étaient cultivés permettaient à l'époque de nourrir le personnel de l'hôpital de Tours.

Le jardin historique le plus emblématique de Tours est sans doute le jardin des Prébendes d'Oé, créé en 1874 par les frères Eugène et Denis Bühler, célèbres paysagistes de l'époque (Parc de la Tête d'Or à Lyon en 1857, réaménagement du parc du Thabor à Rennes en 1868). Créé à l'époque dans le but d'assainir le quartier alors constitué d'une prairie marécageuse, il est devenu par la suite un élément emblématique du quartier, permettant à celui-ci de se développer et de connaître son cachet actuel. Ce jardin est également inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et s'est vu attribuer le label « Jardin Remarquable » par le Ministère de la Culture et le Conseil national des parcs et jardins.

Au titre de ces jardins historiques figurent également le jardin du musée des Beaux-arts ou encore le square François Sicard, situés à proximité de la Cathédrale de Tours. Ce dernier a été créé suite à une souscription publique engagée par les habitants du quartier.

- *Les espaces verts liés à la Loire et au Cher :*

Dans un deuxième temps, il est intéressant de considérer les grands espaces verts liés à la Loire et au Cher au sein de la ville. En effet, dans les années 60, sous l'instigation du maire de l'époque Jean Royer, le Cher a subi des travaux de déviation et de viabilisation de son cours, ainsi qu'un aménagement de ses rives.

A ces travaux s'ajoute le remblaiement des zones inondables situées au sud du Cher, ce qui a mené à la création d'îles et de lacs autour de cette zone (Ile Honoré de Balzac, Parc du Lac de la Bergeonnerie, Lac des Peupleraies...). A la même époque au sein de la Loire, l'Ile Simon, alors encore habitée, est déclarée zone inondable et transformée en parc public.

- *Les espaces verts liés aux grandes périodes de construction :*

Une troisième période à prendre en compte est celle correspondant à l'après-guerre et en partie à la création des zones résidentielles et des grands ensembles au sein de la ville, dans les années 70. Au cours de cette période, des enclaves sont aménagées au sein des îlots de bâtiments afin de permettre à la population d'accéder à une forme de nature. Ces jardins sont aujourd'hui considérés comme des « jardins de quartier » et concernent l'essentiel des quartiers de la ville, comme par exemple ceux de Beaujardin, de Velpeau ou encore des Rives du Cher.

- *Les grands espaces naturels ou agricoles acquis par la ville :*

La dernière période correspond à l'extension de la superficie des espaces verts tourangeaux dans les années 2000, suite à l'acquisition par la ville de nombreux espaces naturels ou agricoles, principalement situés au nord et au sud de la ville. Ainsi, les possibilités d'achat de zones agricoles, comme celle de la Cousinerie, permettent à la ville de gérer des parcs de dimensions très importantes (jusqu'à plus de 300 hectares dans le cas des parcs forestiers de Larçay-Les Hâtes) et de les ouvrir au public.

Au sud de la ville, la modification de la loi Barnier concernant les zones inondables empêche à la même époque la ville d'urbaniser la Plaine de la Gloriette, qui devient alors elle aussi un parc public et plus largement un cœur de nature au sein de la ville de Tours.

- *Les jardins familiaux, partagés et de proximité :*

A ces parcs et jardins publics, il est intéressant d'ajouter les jardins dits *familiaux, partagés* ou *de proximité* de la ville, qui se sont construits tout au long de l'histoire de la ville. Les premiers concernent 1278 parcelles de 100 à 200 m² réparties sur 16 sites de l'agglomération et confiées à 14 associations chargées de leur bonne gestion. Ils ont pour vocation de « faciliter l'accès à la terre pour les habitants des villes, ne disposant pas de surface cultivable, et ainsi leur offrir la possibilité de produire à moindre coût des légumes à usage familial » (Ville de Tours, 2009).



Photo 1 : Jardins familiaux de la Bergeonnerie dans le sud de la ville de Tours



Photo 2 : Entrée de parcelle dans les jardins de la Bergeonnerie

c) Le classement utilisé par le Service des Parcs et Jardins de Tours :

Afin de traiter au mieux leur gestion, la ville de Tours classe les parcs et jardins publics de son territoire en trois grandes catégories, très fortement liées à l'historique présenté dans le paragraphe précédent : les « jardins historiques », les « jardins de quartier » et les « parcs ou espaces de loisirs ».

Dans le but de mieux se rendre compte des spécificités et des fonctions associées à chacune de ces catégories, les tableaux suivants ont été réalisés, suite à un

entretien avec Mme Chasseguet, Directrice du service des Parcs et Jardins de la ville de Tours, et avec l'aide d'une publication de la ville (Service Parcs et Jardins de la Ville de Tours, 2010) et de recherches personnelles.

- *Les jardins historiques :*

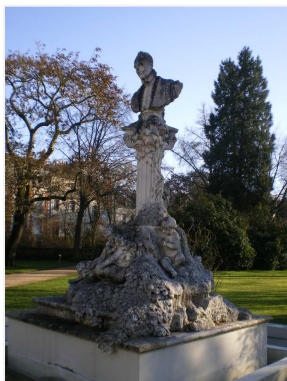


Photo 3 : Statue dans le jardin des Prébendes



Photo 4 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le plan d'eau



Photo 5 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le kiosque à musique, élément caractéristique des jardins du 19^{ème} siècle

Les jardins historiques de la ville de Tours sont issus de la tradition paysagère et horticole du 19^{ème} siècle. Ce sont souvent des lieux de souvenir, qui permettent une meilleure connaissance de la diversité des espèces végétales. Certains éléments y sont caractéristiques, comme le kiosque à musique, élément architectural typique des jardins de cette époque, les statues et autres œuvres d'art disséminées le long des allées (en particulier des sculptures réalisées par l'artiste tourangeau François Sicard), la clôture encadrant généralement le jardin, les arbres remarquables et centenaires, ou encore les bâtiments anciens et à caractère patrimonial parfois inclus dans l'enceinte du jardin.

La fréquentation des jardins historiques va souvent bien au-delà de la population riveraine, sans doute du fait de leur notoriété. Trois d'entre eux sont plus intégrés au sein de musées, ce qui les rend particulièrement accessibles aux personnes les visitant.

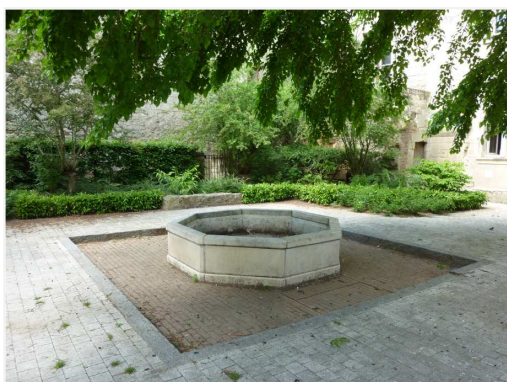


Photo 6 : Jardin Henry de Ségogne, situé dans le centre ancien de Tours



Photo 7 : Cèdre du Liban planté en 1804 dans le jardin du musée des Beaux-arts



Photo 8 : Jardin du musée des Beaux-arts, vue sur le jardin à la française

Ces jardins historiques se caractérisent en outre par des spécificités semblables au niveau de leur gestion et de leur réglementation¹ :

- Ils sont soumis à des horaires d'ouverture (horaires A, B ou C, explicités en pied de page du tableau suivant, ou horaires propres au bâtiment auquel ils sont reliés), et sont donc clos
- Lorsqu'il y en a, l'accès aux pelouses est autorisé (sauf dans le cas du jardin du musée des Beaux-arts, du square François Sicard et du carroi aux Herbes ; uniquement sur les pelouses identifiées dans le cas du jardin Botanique et du jardin des Prébendes d'Oé)
- La circulation à vélo et les jeux de ballon y sont interdits

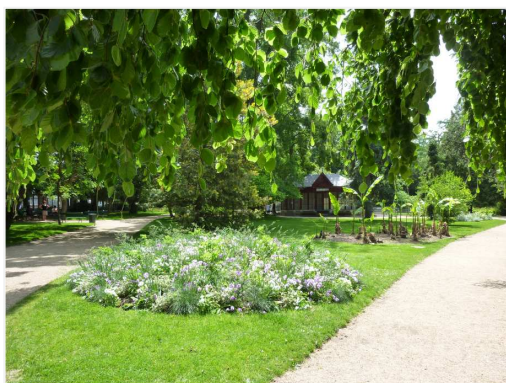


Photo 9 : Jardin Botanique, vue sur les parterres de fleurs depuis un ginkgo biloba



Photo 10 : Le plus ancien jardin de Tours, le jardin Botanique

La ville de Tours dénombre quinze de ces jardins historiques, dont les caractéristiques propres, en ce qui concerne leur localisation, leur structure, leur création et les éléments qui les composent, sont présentées dans le tableau suivant. La dernière colonne s'attache aux activités présentes à proximité de ces espaces, qui pourront avoir une influence sur la fréquentation et donc les usages qui leur sont attribués.

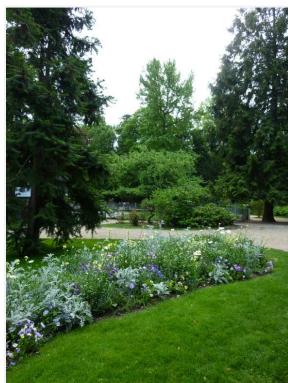


Photo 11 : Jardin Botanique, vue sur les parterres et les arbres remarquables

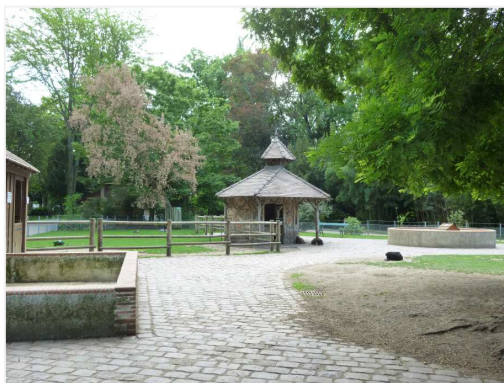


Photo 12 : L'un des parcs animaliers du jardin Botanique

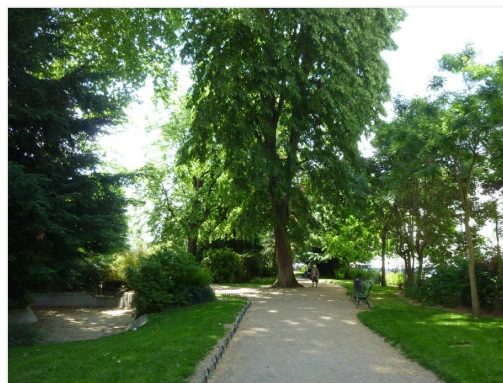


Photo 13 : Jardin François Sicard, situé face au musée des Beaux-arts

¹ Cf. Règlement particulier n°1 relatif aux jardins historiques de la ville de Tours, disponible sur leur site internet : www.tours.fr

--- JARDINS HISTORIQUES ---										
JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface (m²)	Date de création	Ho-raires	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques et sportifs	Animations	Style, concepteur, particularités	Activités à proximité / Usages observables
Parc Colbert la Source	Saint Symphorien NORD	9260	19 ^{ème} siècle	A	Arbres : cèdres centenaires, séquoia, ginkgo, houx remarquable, plantes vivaces ; Pelouses (autorisées)	Bancs, source d’eau, bassin	Non	Non	- Style paysager - Propriété des Sœurs Franciscaines, gestion par la ville	Résidence sénior, clinique / Repos, calme, intimité, contemplation
Jardin du Musée de Gemmail	Centre OUEST	259	19 ^{ème} siècle	D	Parterres de fleurs	Non (lieu de passage)	Non	Musée du Gemmail	- Cour du musée	Centre historique
Jardins du Vieux Tours	Cour des Chanoines	Centre OUEST	303	122	A	Magnolia de Soulange		Non	Non	Centre historique
	Carroi St Martin					Aubépine		Non	Non	
	Carroi aux Herbes					Hortensias, pelouses (non autorisées)		Jeux d’enfants	Non	
	Jardin H. de Ségogne					Palmier de Chine, mûrier		Non	Non	
	Square Flandin					Deux arbres	Bancs, fontaine à eau	Non	Non	
Square Sourdillon	Centre OUEST	1251		A	Sycomore, pelouses (autorisées)	Bancs	Jeux d’enfants	Installations temporaires d’œuvres contemporaines	Appartient au terrain d’un hôtel particulier datant du 2 nd Empire	Centre historique, université
Jardin Botanique	Rabelais Tonnellé OUEST	50780	1843	B ¹	- Arbres remarquables (ginkgo biloba de plus de 150 ans, séquoia géant, cyprès chauve, orme d’Amérique, sophora du Japon), centaines d’espèces dans l’arboretum - 3000 espèces végétales (magnolias persistants…), végétaux asiatiques et américains ; Pelouses (autorisées pour certaines) - Plantes tropicales, médicinales, aromatiques, bulbeuses et ornementales	- Bancs - Orangerie (plantes tropicales), serres, chapelles - Cours d’eau, bassins aux nymphéas, étangs, bassins	Jeux d’enfants, parcs animaliers (tortues, émeus, wallabies, flamants roses, animaux de la ferme), volières	Expositions, activités pédagogiques, ateliers de découverte (« Dimanche Vert » organisé chaque mois)	- Jardin botanique (arboretum à l’anglaise, jardin des simples, jardin alpin…) - Concepteur : Jean-Anthyme Margueron, pharmacien féru de botanique	- Hôpital et université à proximité - Jardin scientifique d’observation et de découverte de la nature - Détente, promenade
Square François Sicard	Cathédrale EST	2740	1864	A	- Arbres et arbustes disposés de manière irrégulière : platanes, marronniers ; Arbres centenaires et/ou remarquables : tilleuls, marronniers, magnolias, tulipier de Virginie, arbusier… - Parterres fleuris, pelouses (non autorisées)	- Bancs, stèle contemporaine dédiée à Honoré de Balzac (par J-F. Wiat), buste de Michel Colombe (par Dandelot), sculptures… - Cascade, ruisseau, bassin	Non	Non	- Jardin paysager - Paysagiste : Eugène Bühler - Jardin dédié au sculpteur tourangeau François Sicard	- Lycée, clinique, cathédrale et centre historique et culturel à proximité - Détente, calme
Jardin du Musée des Beaux-Arts	Cathédrale EST	11300	1801, réaménagé en 1900	D	Cèdre du Liban datant de 1804 (« Arbre remarquable de France » depuis 2001) ; Jardin régulier : haies d’ifs taillés en créneaux, buis en boules, parterres en mosaïculture (1600 plantes : bégonias, coléus, semperflorens, echeverias, achyranthes, santolines, alternantheras, …), ancien boulingrin ; Jardin paysager : mûriers, marronniers, tilleuls, charmes, micocouliers ; Pelouses (non autorisées)	- Bancs, sculptures (réalisées par F. Sicard et J. Becquet), éléphant Fritz (naturalisé en 1903), œuvres d’art contemporaines - Corps de logis des 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles	Jeux d’enfants	Installations temporaires d’œuvres d’art contemporaines	- Jardin régulier « à la française » et jardin paysager « à l’anglaise » - Accolé au musée des Beaux-Arts	- Lycée, clinique, cathédrale et centre historique et culturel à proximité - Détente, calme, lecture
Jardin de l’école de musique		15148		D	Pelouses (autorisées)					
Jardin Mirabeau		5600	1891	A	Arbres remarquables (platanes, tilleuls, marronniers centenaires, févier d’Amérique, micocouliers, épïcéas, sophoras du Japon, arbre de Judée, magnolia de Soulange, grand sapin d’Espagne, ginkgos bilobas) ; Pelouses (autorisées)	- Bancs, kiosque (1891), sculptures et buste - Fontaine	Jeux d’enfants, aire sportive		- Ancien cimetière - Concepteur : L-E. Madelin (alors jardinier en chef du J. Botanique)	- Clinique, école à proximité -
Square de la Préfecture	Centre CENTRE	4800	Ouverture au public : 1932	A	Platane centenaire, marronniers, mimosas, ginkgo biloba, magnolia grandiflora, févier d’Amérique, ifs, oranger des osages, bouleau fastigié ; Rosiers grimpants, lilas des Indes, arbre de soie ; Plates-bandes florales (rosiers) ; Pelouses (autorisées)	Bancs, statue d’Anatole France (par François Sicard)	Non	Illuminations de nuit durant la période des fêtes de fin d’année, installations temporaires	- Jardin composite mi-français mi-paysager - Paysagistes: L. et R. Decorges	- Gare, centre des congrès, lycée à proximité
Jardin des Prébendes d’Oé	Centre OUEST	43730	1874	B	Arbres plantés en groupes de mêmes espèces en nombre impair (cèdres, platanes, séquoias géants, tilleuls, cyprès chauves), arbres de collection (tulipier, chêne rouge, ginkgo), aulnes, ponciriers, pins, prunus, marronniers, parroties de Perse, cryptomerias, paulownias, magnolias ; Vastes pelouses (autorisées pour certaines), parterres de fleurs (pivoines), rosiers, plantes vivaces…	- Bancs, statues, sculptures, œuvre de M. Audiard représentant L. Senghor, kiosque à musique (1875), petit kiosque - Lac (cygnes, canards et héron), rivière, cascade, « bassin de Ronsard », pontons de bois	Jeux d’enfants, buvette selon la saison	Spectacles et ateliers, théâtre, journées thématiques, rencontres littéraires	- Jardin paysager français du 19 ^{ème} s. qualifié de jardin à l’anglaise - Paysagistes : frères Bühler - « Jardin Remarquable », inscrit à l’inventaire supplémentaire des Monuments Historiques	- Quartier résidentiel - Détente, promenade, espace de jeux de pour les enfants et les familles

¹ Pour les parcs et jardins publics de Tours concernés par ces tableaux, les horaires ayant cours sont les suivants (Service Parcs et Jardins de la Ville de Tours, 2010) :

- **Horaires A** : 1^{er} novembre au 31 mars = 9h00 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai = 9h00 – 19h00 / 1^{er} juin au 30 septembre = 9h00 – 20h00
- **Horaires B** : 1^{er} novembre au 31 mars = 7h45 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai et septembre, octobre = 7h45 – 19h00 / 1^{er} juin au 31 août = 7h45 – 22h00
- **Horaires C** : 1^{er} novembre au 31 mars = 9h00 – 17h30 / 1^{er} avril au 31 mai et octobre = 9h00 – 19h00 / 1^{er} juin au 30 septembre = 9h00 – 20h30
- **D** : Horaires de l’établissement auquel appartient le parc ou le jardin

- *Les jardins de quartier :*

Les jardins de quartier sont souvent vus comme des jardins de proximité, des lieux de vie, de rencontre et de passage souvent dotés d'aires de jeux pour les enfants, de nombreux bancs et éventuellement de bassins, de fontaines ou de jeux d'eau. Ils sont sensiblement différents les uns des autres, du point de vue de leur structure, en particulier de leur surface, des équipements qu'ils offrent et des personnes qui les fréquentent. Malgré tout, on constate que ces jardins sont majoritairement fréquentés par des habitants du quartier, et notamment par des familles et des enfants.

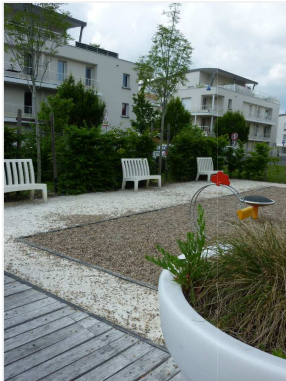


Photo 14 : Square Jacques Monod, situé dans le quartier des Deux Lions



Photo 15 : Jardin Rabelais, renommé depuis jardin Andrée Chedid



Photo 16 : Rosiers dans le jardin Rabelais

Du point de vue de l'historique précédent, ces jardins sont en partie liés aux périodes de construction de la ville. Le tableau suivant est construit selon la même forme que le précédent, sans la colonne concernant les animations qui n'a pas été jugée opportune dans le cas de ces jardins de quartier. En effet, les animations mises en place dans ce type de jardins sont rares voire inexistantes.



Photo 17 : La Coulée Verte, dans le quartier des Deux Lions



Photo 18 : Les salons-jardins dans le quartier des Deux Lions

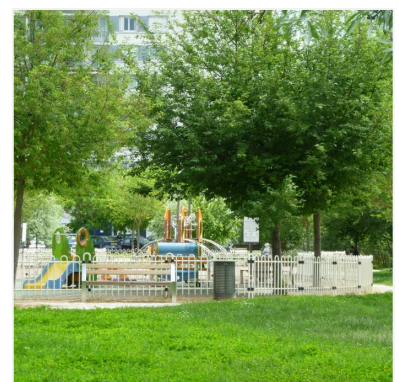


Photo 19 : Jardin des Rives du Cher

Ces jardins de quartiers présentent souvent des similitudes du point de vue de leur structure et des équipements qu'ils proposent : soit des jeux d'enfants, des bancs et d'autres éléments du même genre permettant l'accueil et le confort des familles riveraines, soit uniquement des bancs et éventuellement des bassins ou autres équipements

La ville de Tours dénombre une cinquantaine de jardins de ce type, dont la création remonte en général à l'aménagement des quartiers environnants. Ces jardins de quartier sont caractérisés par les spécificités suivantes :

- Ils ne sont pas soumis à des horaires d'ouverture et sont donc accessibles à tout moment
- Ils sont ouverts (mis à part le Square Jacques Monod qui est clos)
- Lorsqu'il y en a, l'accès aux pelouses est autorisé dans 29 de ces jardins¹
- La circulation des cycles est autorisée (dans les allées principales et à vitesse réduite afin de ne pas gêner les autres usagers) dans les jardins suivants : Bouzignac, François 1^{er}, Gabrieli, Léonard de Vinci, Meffre, Delpérier, Ockeghem, René Boylesve, des Ursulines, Mail Bonaparte et Square Monsoudun
- Les jeux de ballon sont autorisés (dans les espaces dégagés) dans les jardins suivants : René Boylesve, Nicolas Frumaud, Bouzignac



Photo 20 : Place Foire le Roi, situé près de la rue Colbert dans le centre de Tours



Photo 21 : Jardin René Boylesve sur la place de Strasbourg

Comme dans le cas précédent, le tableau qui suit présente les caractéristiques propres à une trentaine de ces jardins de quartier.

¹ Cf. Règlement particulier n°2 relatif aux jardins de quartier de la ville de Tours, disponible sur leur site internet : www.tours.fr

--- JARDINS DE QUARTIER ---									
JARDINS		Quartier SECTEUR	Surface (m²)	Date de création	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques & sportifs	Style, concepteur, particularités	Activités à proximité / Usages observables
Mail Bonaparte		Europe NORD	8000	1966	Arbres à floraison printanière (Prunus), massifs de fleurs	Bancs, bassin	Aire de jeux de boules		Zone pavillonnaire, lycée / Promenade
Jardin Chateaubriand			6836		Cornouillers, hortensias, rosiers...	Bancs, bassin	Jeux d'enfants		Crèche / Détente
Jardin de la Grenouillère		Monconseil NORD	1,1 ha	Récent	Chênes, érables, comouillers, pommiers, prunus à, pivoines chinoises	Plan d'eau	Non	Arrosage à l'eau de pluie du gymnase voisin	Collège / Promenade
Square de la Borde		Ste Radegonde NORD	874		Arbres ; Pelouse	Bancs	Non		
Jardin Prosper Mérimée		Centre CENTRE	3133	Rénovation : 2005	Févier épineux, paulownia, figuier, cornouiller, rosiers sauvages, viorne...	Bancs	Non		Eglise, centre ancien, parking
Jardin de Beaune Semblançay			429	Vestiges et fontaine Renaissance	Parterres de buis et autres plantes basses, arbres fruitiers, rosiers lianes	Bancs, façade Renaissance (vestiges d'un ancien hôtel), fontaine	Non	- Jardin romantique - Coussins créés par l'artiste Cécile Pitois	Centre historique / Calme, repose
Place Foire le Roi			815		Tilleuls, pelouse, arbustes en pots	Bancs, fontaine de 1835 dont le bassin date de 1512	Non	Une zone de la place est destinée en été aux terrasses des bars à proximité	Centre historique, bars / Passage, terrasses
Jardin du Vert Galant			434		Albizzias, rosiers, jasmins				Centre historique
Cour Edouard André			170		Palmier de Chine, glycine, vigne de Coignet	Non	Non	Cour pavée	Centre historique
Carroi Louise Labé			336		Rosiers grimpants sur arcades, bambous				Centre historique
Jardin Léonard de Vinci		Gare CENTRE	6000		- Magnolias, prunus, lilas des Indes, haies d'ifs, rosiers	Fontaine	Non	- Place minérale plantée : relie l'architecture de la gare et du palais des congrès (J.Nouvel) - Paysagiste : Yves Brunier	Gare / Passage, attente pour les usagers des gares routière et ferroviaire
Jardin Delpérier		Centre OUEST	2450	Récent	Arbres divers	Bancs	Jeux d'enfants, aire sportive	Parvis planté	Ecole, centre historique
Square Boris Vian		Rabelais Tonnellé OUEST	1503		Prunus à fleurs, cornouillers, lilas botaniques, lilas des Indes	Bancs	Jeux d'enfants		Hôpital
Place Nicolas Frumeaud			3680	Rénovation : 1998	Tilleuls, bambous, plantes vivaces, rosiers grimpants et couvre-sol géraniums tapissants...	Bancs, bowlingrin, bassin, platelages bois	Aire de jeu de boules		Hôpital
Jardin d'Aumont		Halles OUEST	725	Rénovation : années 2000	Bouleaux, arbres de Judée, arbustes de collection sur tige (Hydrangeas) et en buisson, plantes vivaces (Géraniums)	Bancs	Non		Université, centre historique
Jardin Rabelais (Jardin Andrée Chedid)		Giraudeau OUEST	2530	Réaménagement: 2000	Hêtres taillés, prunus à fleurs, tilleuls argentés, rosiers à grandes fleurs	Bancs, fontaines	Non	Rebaptisé « Jardin Andrée Chédid » durant le Printemps des Poètes2010 (affichage de ses poèmes)	Collège, marché, parking / Promenade, passage, arrêt
Jardin René Boylesve		Strasbourg OUEST	8110	Réaménagement: 2000	Arbres, arbustes, cornouillers, lilas, viornes, glycines en arbre, légumineuses (fabacées)...	Bancs, jets d'eau	Jeux d'enfants, jeux d'eau, tables de tennis de table	Redessiné par les paysagistes de Tours pour l'ouvrir sur le quartier	Marché / Détente, lieu très fréquenté par les enfants
Jardin des Ursulines		Cathédrale EST	4204		Lilas, rosiers grimpants sur arcades, arbustes divers...	Bancs	Non	Clos par l'enceinte primitive de Tours	Centre historique, clinique / Détente
Jardin Velpeau		Velpeau EST	3072	Rénovation récente	Prunus, féviers, plantes vivaces	Bancs, monument commémoratif, bassin	Jeux d'enfants, aire sportive		Ecole / Enfants, jeux, activités sportives
Jardin André Theuriet		Sanitas EST	3233	27/10/07 (rénovation urbaine)	Arbres exotiques (lin nain de Nouvelle-Zélande, bananiers, palmiers de Chine, bambous, kiwis), plantes aromatiques (céleri, sauge parfum d'ananas, houttuynia)	Bancs, ponton de bois	Aire sportive (jeux de ballon)	- Jardin exotique - Paysagistes : P. Ferret et C. Boudvin (en concertation avec les habitants)	Collège, Palais des Sports et Centre de Vie du Sanitas
Jardins Meffre et Saint Paul			8144	Réaménagement: 1998	Arbres divers	Bancs	Jeux d'enfants, aire sportive	Réaménagement prévu bientôt	Collèges, équipements sportifs
Jardin de la Rotonde		Ronde EST	2490		Albizzia (arbre à soie), savonnier, érable de Cappadoce, parterres de rosiers paysagers	Bancs	Jeux d'enfants, aire de jeu de boules		Bibliothèque / Repos
Square Jean Mazoué			3138		Prunus à fleurs, massifs floraux	Bancs, fontaine	Non	Fait office d'entrée d'école	Ecole
Jardin Beaujardin		Beaujardin EST	5000	Réaménagement: 2002	Arbres de grande taille, arbustes de collection	Bancs	Jeux d'enfants		Habitations / Familles, enfants
Jardins de Rochepinard	J. Bouzignac	Rochepinard EST	2,2 ha	A partir de 1965	Séquoias	Bancs	Jeux d'enfants, jeux d'eau, aires de jeux de ballon	- Lien entre les Rives du Cher et les grandes zones d'habitation - Jardin Ockeghem enclavé entre les immeubles d'habitation et le Cher	Autoroute, zones d'activités, école / Espace ludique fréquenté par les enfants et les familles
	J. Ockeghem		Jeux d'enfants, tables de tennis de table						
	Jardin Gabrieli		Jeux d'enfants						
Jardins des Rives du Cher		Rives du Cher SUD	2 ha		Arbres ; Rosiers, vivaces ; Pelouses	Bancs	Jeux d'enfants	Lien entre les Rives du Cher et les zones d'habitation	Ecole, université / Familles, enfants
Square Jacques Monod		Deux Lions SUD	1146		Arbres fruitiers, haies naturelles, carrés de plantes condimentaires...	Bancs	Jeux d'enfants		Habitations / Enfants
La Coulée verte et la promenade sud			5318		Alignements d'arbres forestiers et ornementaux, prairies, graminées, plantes vivaces aux allures tropicales	Bancs	Non	Cheminement permettant de relier les différentes habitations du quartier	Université, habitations / Passage, promenade
Les salons-jardins			1,9 ha		Prunus, arbustes persistants taillés, plantes vivaces, rosiers, graminées...	Bancs, platelages en bois	Non		Université / Déjeuner, détente, passage

- *Les parcs ou espaces de loisirs :*

Les parcs ou espaces de loisirs enfin, sont des espaces de vastes surfaces avant tout destinés à des activités ludiques ou sportives (jogging, vélo, marche...). Ils présentent des caractéristiques semblables au niveau de leur structure, des équipements et des activités qu'ils proposent : équipements sportifs ou ludiques, animations et espaces pédagogiques, vastes surfaces, aires de pique-nique... ainsi que des éléments plus classiques comme des bancs, des tables de pique-nique et des aires de jeux d'enfants.

Ces espaces sont souvent liés à la présence d'un point d'eau, que ce soit un fleuve ou une rivière comme dans le cas des promenades de la Rive Nord de la Loire ou des Rives du Cher, ou d'un lac comme dans le cas du parc du Lac des Peupleraies.



Photo 22 : Parc Honoré de Balzac, situé au cœur d'une île artificielle située sur le Cher



Photo 23 : Aire de skate et de roller au sein du Parc Honoré de Balzac

Du point de vue de l'historique des espaces verts de Tours vu précédemment, les parcs de loisirs sont constitués à la fois des espaces liés à la Loire et au Cher et des anciens espaces naturels ou agricoles, acquis par la ville dans les années 2000. Ils concernent les zones de Tours situées autour de la Loire et au nord de celle-ci, ainsi que les zones liées au Cher ou situées au sud de celui-ci.

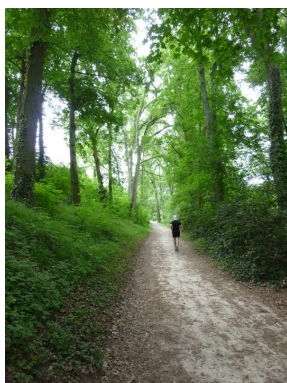


Photo 24 : Le Vallon de la Bergeonnerie, fréquenté par les joggeurs

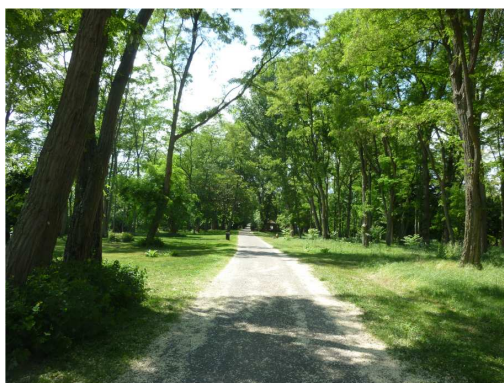


Photo 25 : L'Ile Simon, située sur la Loire

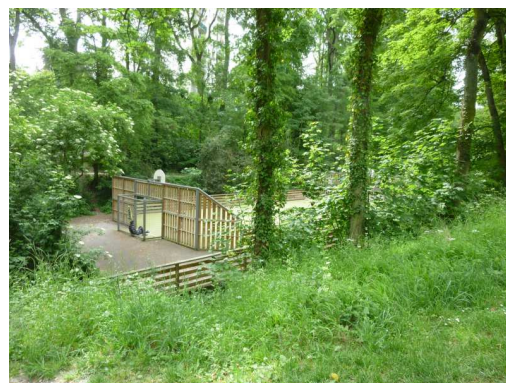


Photo 26 : Terrain de football dans le Vallon de la Bergeonnerie

Ces espaces de loisirs se caractérisent par les spécificités suivantes, relatives à leur règlement spécifique :

- Ces parcs sont ouverts et ne présentent donc pas de clôture (mis à part les parcs forestiers de Larçay – Les Hâtes et l’Ile Simon)
- L’accès y est permanent, il n’y a pas d’horaires d’ouverture (sauf Ile Simon, réglementée par les horaires de catégorie B et les parcs forestiers de Larçay – Les Hâtes, régis par les horaires de catégorie C)
- Lorsqu’il y en a, l’accès aux pelouses y est autorisé
- La circulation des vélos y est autorisée, dans les allées uniquement, et à vitesse réduite
- Les jeux de ballon y sont autorisés (sauf dans le cas des Promenades des Rives de la Loire et du Cher)

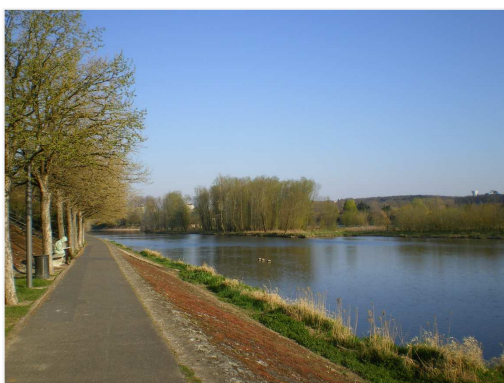


Photo 28 : Promenade des Rives Nord du Cher, au sud du quartier des Rives du Cher



Photo 27 : Le Parc du Lac de la Bergeonnerie, au sud du Cher

La ville de Tours en dénombre seize, décrits dans le tableau suivant qui présente les caractéristiques propres à chacun de ces parcs, de la même manière que dans les tableaux précédents. La dernière colonne s’attache là encore aux activités présentes à proximité de ces parcs de loisirs, et qui pourront avoir une influence sur la fréquentation de ces parcs et donc sur les usages qui leur sont attribués.

--- PARCS DE LOISIRS ---								
JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Mobilier, éléments caractéristiques	Equipements ludiques & sportifs	Animations	Date de création, particularités, faune rencontrée	Activités à proximité / Usages observables
Parc de la Cousinerie	Mettray Notre-Dame-d'Oé Tours	45 ha	Boisements : chênes, frênes, merisiers ; Arbustes à baies, fruitiers ; Arbres centenaires ; Prairies humides	- Kiosques, tables de pique-nique, bancs - Mare, ruisseau	Jeux d'enfants, aire de skate et roller, aires sportives		- Ancien site agricole - Faune intéressante : oiseaux, grenouilles, crapauds...	Hôpital / Promenade, jeux
Bois des Douets	NORD	3,6 ha	Chênes, charmes, châtaigniers				- Oiseaux : grimpeaux, sitelles, mésanges...	Lycées / Jogging, promenade
Bois du Mortier	Europe NORD	9111 m²	Chênes, pins, érables...	Bancs	Jeux d'enfants			Ecole / <i>Poumon vert</i> du quartier, détente
Promenade Rive Nord de la Loire		5,1 km	Flore ligérienne	Aire de pique-nique		Parcours intégré dans « la Loire à Vélo »	- Faune ligérienne	Marche, promenade, vélo
Ile Simon	Centre OUEST	3,85 ha	Robiniers faux acacias, arbres remarquables (platane en cépée, magnolias, marronniers) ; Jacinthes	Bancs, œuvre d'art contemporaine	Jeux d'enfants, aire de skate		- Ile naturelle habitée jusqu'en 1960 - Lieu de nidification des oiseaux de la Loire	Université / Footing, détente, espace pédagogique
Parc de Sainte Radegonde	Sainte Radegonde EST	15 ha	Arbres en bouquet ou remarquables (cèdre de l'Himalaya, sapin d'Espagne, liquidambers), prunus à fleurs ; Pelouses ; Géraniums	Tables de pique-nique, bancs	Jeux d'enfants, espace animalier (lamas), aire sportive	Non	- Créé en 1977 - Contient un espace protégé de 1,3 ha où vivent des cerfs Sikas	Maison de retraite / Repas, marche, jeux, zone pédagogique, familles
Parc du Lac de la Peupleraie	Rocheperard CENTRE	20,5 ha			Aire sportive			Voile, canoë, pêche / Détente
Promenades des Rives Nord du Cher	Rives du Cher SUD	2,9 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	Bancs			- Cygnes, canards sur le Cher	Ecole, habitations / Vélo, jogging, marche, passage
Parc Honoré de Balzac	Fontaines SUD	24,8 ha		Bancs, tables de pique-nique	Jeux d'enfants, aires sportives (skate, ballon), parc animalier (lamas, moutons noirs, chèvres)		- Ile artificielle - « Rivière artificielle » en cours	Découverte de la nature, détente, activités ludiques et sportives, promenade
Promenade des Rives Sud du Cher	Fontaines Deux Lions SUD	3,1 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	Bancs			- Cygnes, canards sur le Cher	Université, club de voile et aviron, piscine / Vélo, jogging, marche, passage
Parc du Lac de la Bergeonnerie		36 ha (Lac : 18)	Saules, peupliers	- Bancs, tables de pique-nique - Lac	Jeux d'enfants, aire sportive (Cercle de Voile de Touraine)		- Faune du Lac : castor, grenouilles, cygnes...	Université, résidences étudiantes, jardins familiaux et centre aquatique / Activité sportives (voile, jogging, vélo...), promenade, familles, lieu très fréquenté à l'heure de midi
Plaine de la Gloriette	Deux Lions Gloriette SUD	40 ha aménagés (120 à terme)	Bois, plaines	Bancs, tables, aires de pique-nique	Jeux d'enfants, aire pour cerf-volant, acrobanc, golf, « Maison du Parc », buvette	Journées à thème, découverte du jardin, foire aux plants, festivals	- Jardin potager expérimental et biologique, jardin du vent - Accès Petit Cher et Loire à Vélo	Commerces, golf, université / <i>Poumon vert</i> de la ville, activités de plein air (marche, course, vélo, cerf-volant), sensibilisation à l'environnement, espace pédagogique
Promenade du Petit Cher	Deux Lions Gloriette SUD	6 km	Cornouillers ; Orchidées sauvages			Parcours intégré dans « la Loire à Vélo »	- Créé en 1998 - Hérons cendrés, rousserolle effarvée...	Université et commerces / Promenade, footing, passage vers la Plaine de la Gloriette
Vallon de la Bergeonnerie	Bergeonnerie SUD	1,6 ha	Chênes, charmes, érables, robiniers faux-acacias, merisiers ; Flore naturelle du sous-bois : fragon, petit houx aux baies rouges		Aire sportive (terrains de football)		- Oiseaux nicheurs	Université, résidences étudiantes / Lieu de passage, pratiques sportives
Parc de Grandmont	Grandmont SUD	12,19 ha	Chênes, charmes, châtaigniers, pins noirs				- Géré par un plan de gestion forestière	Universités et lycée au sein du bois / Promenade, passage
Parc forestiers de Larçay – Les Hâtes	Chambray-lès-Tours - St-Avertin SUD	367 ha (400 ha à terme)	Forêts et clairières (futaie feuillue, résineux et feuillus des Landes), arboretum forestier ; Grandes pelouses naturelles ; Landes	- Bancs, tables de pique-nique - Petit étang	Aires sportives, parcs animaliers (daims, cerfs), bornes de courses d'orientation	Balades et joggings organisés	- Parc forestier géré par l'ONF, mares, étangs, pistes cavalières	Education à l'environnement, détente, promenade

2. Les acteurs en charge des espaces verts à Tours

21. La démarche d'embellissement de la ville de Tours :

La Ville de Tours a initié en 1995 une démarche d'embellissement, visant à améliorer la qualité et l'identité des espaces publics urbains de la ville. En ce sens, le cas des espaces verts est évidemment largement concerné. Ce plan est basé sur différents principes (issus de documents fournis par le Service des Parcs et Jardins de la ville de Tours) parmi lesquels :

- Les espaces publics urbains, et donc en particulier les espaces verts dans notre cas, sont conçus comme des « lieux de vie », dans le cadre desquels il est nécessaire de répondre « aux besoins et aux attentes et de la population »
- Tous les quartiers, et donc les trois typologies de parcs et jardins publics dans le cas de notre étude, sont concernés et seront traités de manière équitable, avec une même recherche en termes de qualité et d'efforts fournis
- La conception, la création et la gestion d'éventuels travaux d'embellissement se fera de manière « transversale » et dans un objectif commun de qualité, et ce, grâce à une « équipe pluridisciplinaire »
- Une « concertation en amont avec les riverains » sera organisée, afin de mieux répondre à leurs attentes

Dans le cadre de ce plan, la ville souhaite également diversifier au maximum l'offre en termes d'espaces verts (et plus largement en termes d'espaces publics), tout en « affirm[ant] l'identité de la ville » et en tentant de « renfor[cer] sa lisibilité ».

La ville cherche notamment à mettre en place des « principes de projet » pour chaque typologie d'espace public considérée. Ainsi, dans le cas des espaces qui nous concernent dans cette étude, c'est-à-dire les parcs et jardins publics « à dominante végétale », les projets auxquels a réfléchi la ville sont les suivants :

- **Axes fluviaux** (comme dans le cas des Promenades des Rives de la Loire ou du Cher) : « cortège mi-forestier mi-ornemental, formes arborées libres »
- **Parcs urbains** (comme dans le cas du Parc de Sainte-Radegonde ou Honoré de Balzac) : « espace de liberté, ambiances champêtres, nappe d'herbacées »
- **Jardins emblématiques de la ville** (c'est-à-dire ceux que nous avons appelés ici les jardins historiques de la ville) : « identité valorisée »
- **Jardins de quartier** (comme dans le cas du Jardin Rabelais ou des Jardins de Rochepinard) : « espace de nature urbaine, ouvert sur le quartier, avec des éléments d'agrément (fontaine, jeux, bancs...) »

22. Le Service des Parcs et Jardins de la ville de Tours :

Le service Parcs et Jardins de la ville de Tours est composé de 230 personnes. Contrairement à d'autres villes équivalentes en termes de superficie et de population, la conception et la gestion des parcs et jardins de la ville de Tours sont effectuées en interne, notamment par les deux paysagistes du service. La ville ne passe donc pas de concours, sauf dans le cas où elle n'est pas maître d'ouvrage du projet. Ainsi en 2007 dans le quartier du Sanitas, c'est un cabinet extérieur qui a conçu l'actuel Jardin André Theuriet, dans le cadre d'un plan de rénovation urbaine.

La conception ou le réaménagement d'un espace vert au sein de la ville de Tours commence par une analyse du paysage ainsi qu'une analyse des besoins. Cela passe par une rencontre avec les futurs utilisateurs du site, c'est-à-dire dans la plupart des cas la population riveraine. Ces rencontres sont généralement organisées directement par le service des Parcs et Jardins, mis à part dans le cas d'un quartier ANRU, pour lequel c'est l'animateur du quartier qui organise cette réunion.

Au cours de ces rencontres, un diagnostic de la situation actuelle est présenté aux riverains présents, qui peuvent ensuite donner leur avis sur les points à traiter. Plus tard, un groupe de travail, autrement appelé *comité de pilotage*, est constitué, dans le but de résoudre les éventuels problèmes qui se poseraient durant le projet. Ce groupe de travail est constitué d'un ou deux élus, de membres des services concernés (« Circulation, stationnement, transport », « Eau potable » ou encore « Voirie et réseaux »), ainsi que des personnes ayant souhaité s'inscrire.

Les élus entrant plus particulièrement en jeu dans les actions liées à la conception et à la gestion des parcs et jardins publics de la ville sont :

- L'élue déléguée aux espaces verts, aux parcs et jardins, à l'animation du patrimoine naturel et à l'archéologie
- L'élue déléguée à l'urbanisme, au patrimoine et à la valorisation des espaces paysagers
- L'élue déléguée aux travaux sur l'espace public urbain, aux infrastructures urbaines, aux réseaux et à l'hygiène

3. Les fonctions associées aux espaces verts dans une ville :

Au sein d'une ville, les espaces verts constituent des lieux d'usages divers, liés à leur structure, aux aménagements qu'ils proposent, à la gestion qui en est faite ou encore au contexte de leur création. Ils permettent une aération profitable du tissu urbain (CERTU, 2001), jouant au sein de celui-ci des rôles diversifiés. Les paragraphes qui suivent, présentant ces rôles et plus particulièrement l'un d'entre eux, sont basés sur la partie du projet de fin d'études de F. BOUGE (2009, pp.15 et suivantes) qui leur est consacrée.

Le premier de ces rôles est donc un rôle urbanistique, dans le sens où les espaces verts sont assimilables à « un maillage [...] de verdure » distribué au sein de la ville, s'opposant en cela au bâti et à la ville dite « construite » (CERTU, 2001). En ce sens, ils remplissent des fonctions urbanistiques spécifiques telles que l'absorption des eaux de pluie, la contribution à l'esthétique de la ville, le renforcement de la lisibilité de celle-ci et donc la possibilité d'une identification de la part des populations aux sites qui la composent, et enfin une protection contre les nuisances sonores.

Le second de ces rôles est environnemental. A travers les végétaux qui les composent, les espaces verts permettent d'épurer les différents quartiers de la ville, de fixer les diverses pollutions présentes dans l'air, de réguler la température de la ville et enfin d'offrir de l'ombre aux citoyens.

Enfin, le troisième rôle des espaces verts est celui qui nous concerne le plus précisément dans ce projet de recherche : le rôle social. Les espaces verts peuvent être vus comme proposant aux populations d'une ville quatre fonctions principales :

- **Une fonction de détente**, permettant aux habitants d'oublier ce qui peut être considéré comme les inconvénients de la vie urbaine (nuisances sonores ou visuelles, pollution, encombrement...), et à travers cela d'améliorer leur qualité de vie
- **Une fonction culturelle**, liée à l'histoire et à la symbolique entourant ces différents espaces verts, au contexte politique, social et économique de l'époque de leur création, ainsi qu'au passé de la ville
- **Une fonction ludique et sportive**, liée à la présence d'équipements récréatifs et/ou sportifs (jeux d'enfants, terrains de sport, jeux d'eau, parcours de santé...)
- **Une fonction pédagogique et de découverte** : qui a pour but de développer chez les populations usagères une curiosité pour la diversité de la nature et une meilleure connaissance de celle-ci

Ces quatre fonctions peuvent se retrouver dans les parcs et jardins de la ville de Tours présentés dans les tableaux précédents, à travers les usages qui en sont faits par les différentes populations.

PARTIE 2 : QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES

1. Constats :

11. L'inclusion des espaces verts dans la ville :

Comme nous l'avons vu dans la première partie, l'un des rôles clés des espaces verts est urbanistique. A travers une fonction hygiéniste, ces derniers permettent en effet d'aérer le tissu urbain et d'intégrer des zones de verdure dans les espaces bâtis. Ce sont des espaces inclus dans la ville, à quelques kilomètres ou centaines de mètres des centres urbains et historiques, dans le cas des parcs et jardins publics urbains.

Ces espaces, répartis de manière régulière au cœur des villes, contribuent également à répondre aux besoins des citoyens résidant en ville, leur permettant d'accéder à proximité de leurs habitations à une certaine forme de nature. Les parcs et jardins publics leur permettent également de pratiquer des activités qu'ils ne pourraient effectuer dans les zones bâties de la ville ou encore chez eux, notamment des activités sportives, de détente ou de loisirs effectuées en extérieur.

Du fait de leur localisation dans la ville, ces espaces se retrouvent en général au centre des activités liées à la vie urbaine. Ils deviennent un lieu de passage, permettant de relier un point de la ville à un autre, un lieu de détente dans lequel aller se reposer durant la pause-déjeuner, un espace où les enfants peuvent jouer au retour de l'école... Leur rôle dans la vie quotidienne des habitants, qu'il se fasse de manière directe ou indirecte, ne peut donc pas être négligé.

Les parties suivantes s'attacheront en partie à étudier et analyser ces différents usages, observables au sein de ces espaces verts et propres aux habitudes des populations usagères.

12. L'enclavement de certains espaces verts :

Certains espaces verts urbains peuvent présenter des conditions d'enclavement par rapport au bâti et au tissu urbain dans lesquels ils sont implantés. Ce relatif isolement peut être causé par des infrastructures difficilement franchissables (voie de chemin de fer, boulevard urbain ou périphérique...), un bâti dense, une topographie du terrain peu adaptée ou encore un élément naturel tel qu'un cours d'eau. Une telle situation ne facilite pas le développement d'échanges entre l'espace vert et le quartier auquel il appartient, comme cela pourrait se réaliser en temps normal.

Le parc ou jardin public peut alors devenir dans ces cas-là un noyau de verdure isolé, difficilement connecté au reste de la ville. Cette configuration peut mener à deux différents effets :

- Un éventuel désintérêt de la part de certains usagers pour le parc ou le jardin public considéré, ce qui peut mener à une désertion progressive du lieu
- Une adaptation progressive par les usagers de l'espace existant à leurs usages propres, afin de le faire correspondre à leurs besoins

C'est ce dernier point, ainsi que les effets qu'une telle adaptation peut avoir sur les connexions entre les espaces verts et leur environnement, qui nous intéresseront dans la suite de ce projet de recherche.

13. L'aménagement progressif par la ville de certains espaces verts, suite aux usages ou aux demandes des usagers :

De plus, suite à l'entretien avec Mme Chasseguet, Directrice du service des Parcs et Jardins de la ville de Tours, on constate l'existence d'une réponse aux demandes formulées par les populations usagères de la part du service en charge de la gestion des espaces verts. Même si cette réponse n'est pas forcément automatique, elle est cependant à noter et à prendre en compte dans cette étude.

A travers ce dernier point, on peut donc imaginer que c'est par les usages que les espaces se créent progressivement, autant que l'inverse.

2. Questionnements et hypothèses :

21. Questionnements :

Nous avons donc pu voir à travers ces constats que les parcs et jardins publics urbains, du fait de leur positionnement dans la ville, de leur possible enclavement et des usages qu'ils génèrent, ont la possibilité d'engendrer des connexions avec le reste de la ville.

D'autre part, nous nous sommes aperçus que la manière de s'approprier ces espaces pouvait être différente selon les populations concernées, et que celle-ci dépendait à la fois des aménagements mis en place au sein de l'espace et de la façon dont ces populations utilisaient celui-ci.

Les questionnements qui se posent alors à nous, suite à ces différents constats, sont de deux ordres :

- **Quelles sont les relations qui existent entre les espaces verts et leur environnement urbain ?**
- **De quelle manière les différentes populations usagères s'approprient-elles cet espace ?**

22. Hypothèses :

Avant de tenter de répondre à ces questionnements, nous pouvons émettre deux hypothèses.

Hypothèse 1 : La façon dont se structurent les flux de circulation qui sont directement en lien avec le parc ou le jardin (quels que soient les modes de déplacement concernés : marche à pied, deux-roues, transports en commun, voiture...) permet de mettre en évidence et d'analyser les connexions ou absences de connexions entre ces espaces verts et leur environnement urbain.

Hypothèse 2 : Les usagers s'approprient de manière positive un espace vert, d'une part lorsqu'il a été pensé autour des usages observés, d'autre part lorsqu'il répond à des attentes bien précises des usagers et à des fonctions que les autres catégories de parcs et jardins ne remplissent pas.

PARTIE 3 : TERRAIN D'ETUDE ET CHOIX DES METHODES

1. Le terrain d'étude :

11. Le choix du terrain d'étude :

Afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses présentées et d'approfondir cette étude, il est intéressant de s'attacher à un cas particulier de parc ou de jardin public. Comme cela a été expliqué dans la première partie, ce projet s'inscrit dans le programme GESSOL consacré à la gestion durable des espaces verts de l'agglomération tourangelle. Le choix d'un parc ou jardin public s'est donc porté sur ceux de la communauté d'agglomération Tour(s)Plus, et plus particulièrement sur ceux de la ville de Tours. L'existence dans celle-ci d'un Service des Parcs et Jardins gérant en régie tous ses espaces verts et qui plus est relativement ancien, puisqu'il daterait de 1843 (COTTEL, 2010, p.70), permet d'avoir une vision globale de la gestion de ces espaces.

La capacité des parcs urbains en particulier à générer une grande diversité d'usages, de par leur positionnement ou les équipements qu'ils proposent, a orienté le choix du terrain d'étude vers le Parc du Lac de la Bergeonnerie, situé au sud de Tours. Même si choisir un parc en particulier ne permet pas d'illustrer toutes les configurations possibles d'usages au sein de la ville de Tours, il permettra néanmoins d'aborder des caractéristiques clés et propres à de nombreux parcs urbains.



Photo 29 : Vue sur le Parc du Lac de la Bergeonnerie depuis la digue située à l'ouest du parc

12. Pourquoi choisir un parc de loisirs ?

Suite aux premiers constats effectués, il semble donc que les espaces de loisirs, plus clairement que dans le cas des autres parcs et jardins publics gérés par la ville (jardins historiques et de quartier) soient des lieux aux usages très divers. Ceci peut s'expliquer à travers trois points caractéristiques.

Le premier point part du constat que les parcs de loisirs sont des espaces au règlement plus souple que les deux autres catégories de parcs et jardins. La circulation sur les pelouses y est toujours autorisée, de même que les jeux de ballon ou les vélos.

Le deuxième point est que ces espaces de loisirs, comme leur nom l'indique, proposent aux usagers des équipements plus divers que dans les jardins de quartier ou historiques. Les tables de pique-nique, les équipements ludiques et sportifs sont ainsi courants dans ce type de parcs et permettent donc des activités qu'ils ne pourraient pas se permettre dans d'autres espaces verts de la ville.

Enfin, cette grande diversité d'activités proposées est amplifiée par les importantes surfaces que propose ce type de parcs.

Toutes ces raisons portent à croire que l'étude d'un parc de loisirs sera plus pertinente, du fait de la multitude d'activités qu'un tel espace engendre.

13. Présentation du quartier d'étude :

Le Parc du Lac de la Bergeonnerie est un parc de 36 hectares situé au sud de la ville de Tours entre le Cher et le « Petit Cher ». Il présente la particularité d'être à la frontière entre plusieurs quartiers de la ville, celui les Deux Lions situé l'ouest, le quartier des Fontaines à l'est et le quartier de la Bergeonnerie à la frontière de Joué-lès-Tours au sud.

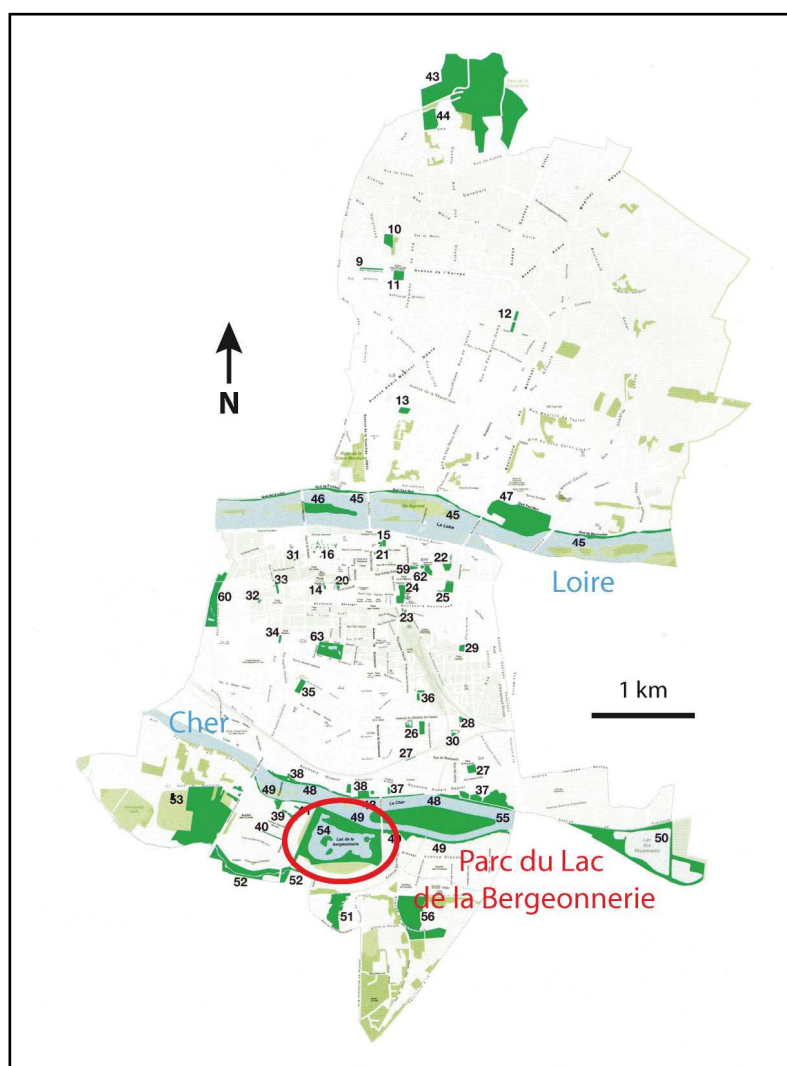


Figure 2 : Localisation du Parc du Lac de la Bergeonnerie dans la ville de Tours
Source : Service des Parcs et Jardins de Tours - Réalisation personnelle

a) Localisation :

Comme nous pouvons le voir sur ce plan, le Parc du Lac de la Bergeonnerie est localisé à Tours Sud, à la frontière de Joué-lès-Tours. Il est situé immédiatement au sud du Cher, rivière dont la déviation du cours est à l'origine même de la création du lac, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude. Le Parc du Lac et le Cher sont séparés par la Promenade des Rives Sud du Cher, qui longe celui-ci depuis le pont Saint-Sauveur à l'ouest jusqu'à Saint-Avertin à l'est de Tours.

Le parc est encadré à l'ouest par les bâtiments de l'Université François Rabelais, de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (voir plan suivant). Au-delà de ces bâtiments est présent à proprement parler le quartier des Deux Lions, composé en grande partie de logements (eux-mêmes majoritairement occupés par des étudiants et de jeunes familles). Quelques entreprises et un centre commercial complètent le quartier.

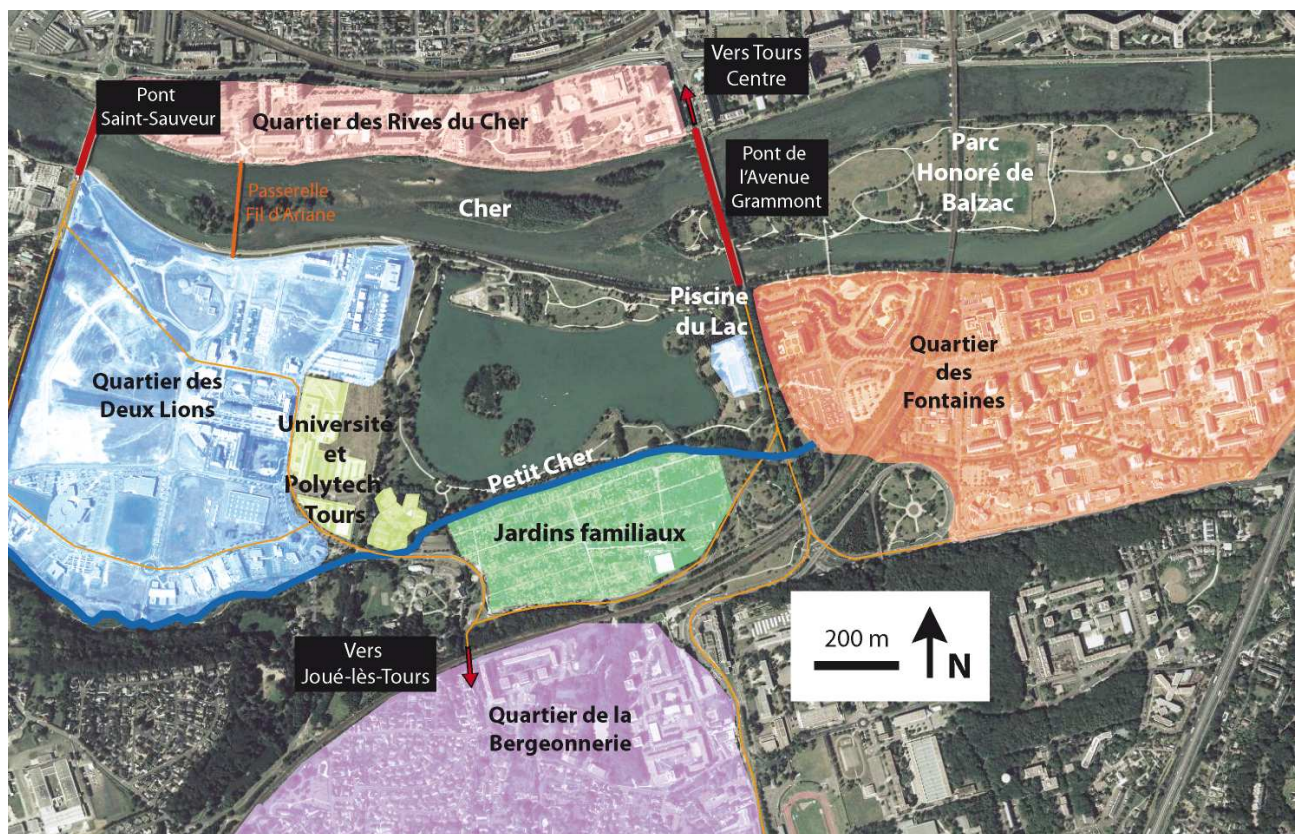


Figure 3 : Localisation du Parc du Lac de la Bergeonnerie dans son environnement urbain
Source : Géoportail – Réalisation personnelle

A l'est, le parc est bordé par le Centre aquatique du Lac et son parking, et au-delà de ceux-ci par l'avenue Grammont reliant le centre-ville de Tours au sud de l'agglomération. De l'autre côté de l'avenue se trouve le quartier des Fontaines, créé à la fin des années 60 et au début des années 70, et qui propose une importante offre de logements, de commerces et d'établissements scolaires ou d'études supérieures, comme l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM).

Au sud du lac, de l'autre côté du Petit Cher, sont présentes les 511 parcelles des jardins familiaux de la Bergeonnerie. Au-delà de ceux-ci circule la rue de l'Aubertière ainsi qu'une voie ferroviaire, marquant la limite avec le quartier de la Bergeonnerie.

A travers la figure précédente et les caractéristiques relatives à la localisation du parc que nous venons de citer, nous pouvons constater que celui-ci se révèle particulièrement déconnecté du reste de son environnement urbain. Les différents quartiers répartis autour de lui, les axes routiers qui l'encadrent, de même que les frontières naturelles que représentent le Petit Cher ou le Cher, sont autant de barrières symboliques entre le parc et son environnement urbain proche. Cet aspect représentera par la suite l'un des axes de notre recherche.

b) Le Parc du lac de la Bergeonnerie :

Le Parc du Lac de la Bergeonnerie est, comme son nom l'indique, composé en son centre d'un lac de 18 hectares. Des allées entourent le lac et desservent de part et d'autre les différents espaces de parc. Au nord du parc est présent le Cercle de Voile de Touraine (CVT), qui a l'habitude de s'entraîner sur le lac.

Le parc comprend deux aires de jeux pour enfants situées au nord du lac, des tables de pique-nique au sud de celui-ci, ainsi que des bancs disséminés le long des chemins. C'est un parc qui semble relativement fréquenté, notamment durant les week-ends et à l'heure du déjeuner.



Photo 31 : L'une des tables de pique-nique du parc



Photo 30 : L'une des deux aires de jeux d'enfants du parc

14.Caractéristiques du site :

Au final, le Parc du Lac de la Bergeonnerie présente donc les caractéristiques suivantes :

- Un parc de loisirs de 36 hectares localisé en zone urbaine
- Un parc à la frontière de plusieurs quartiers
- Un parc localisé à proximité de nombreuses sources d'activités et de déplacements potentiels (Université, écoles supérieures, commerces, entreprises,

zones résidentielles, lieux d'activités sportives et/ou ludiques : centre aquatique, bowling...)

- Des aménagements prévus pour tous types de populations et d'activités : familles et enfants (aires de jeux), activités telles que les repas (tables de pique-nique), la promenade, le footing ou le vélo (cheminements autour du lac), la détente (bancs et pelouse) ou encore la contemplation de la nature (point d'eau et végétation importante).

2. Méthode de travail

La réalisation de cette étude s'est faite au travers de plusieurs méthodes de travail, à savoir des observations et un questionnaire.

Les observations ont permis dans un premier temps de bien visualiser les usages en jeu au sein du Parc du Lac de la Bergeonnerie, afin de mieux s'imprégner du terrain d'étude concerné. Dans un second temps, elles ont permis de confirmer et de développer les réflexions accumulées au fur et à mesure de l'avancée de la recherche.

Le questionnaire a permis de confronter les hypothèses émises suite aux observations à des cas concrets. Il a également permis d'étayer le vaste champ des usages présents au sein du parc qui ne sont pas forcément décelables au travers d'une simple observation.

21. Les observations :

Les observations réalisées dans le cadre de ce projet se sont déroulées à différents moments de la journée et de la semaine, en faisant également attention à prendre en compte les éventuelles périodes de vacances scolaires. Cela a permis d'être conscient, dès le début de cette étude, des éléments et critères qui pourraient avoir un impact sur les populations fréquentant le parc, ainsi que des activités pratiquées par celles-ci. Au final, les observations ont eu lieu sur des périodes d'une durée moyenne de deux heures, réparties globalement entre 10h le matin et 19h30. Ces observations se sont surtout déroulées à partir du mois de mars 2011, à un moment durant lequel les conditions météorologiques permettaient l'observation d'un maximum de personnes et d'usages.

Certains horaires ont cependant été privilégiés du point de vue des usages qu'ils génèrent. Ainsi, l'horaire de midi, durant lequel de nombreuses personnes viennent déjeuner sur les pelouses du lac, a représenté une grande partie de ces observations. Cet horaire est également particulièrement prisé des coureurs, qui effectuent régulièrement leur footing à ce moment-là. De même, le week-end et le mercredi étant propices aux sorties des familles et des enfants, les séances d'observation ont également été réglées sur ces caractéristiques.

Ces observations ont consisté en des tours de lac durant lesquels des indications concernant toutes les personnes croisées étaient relevées. Ces tours, d'une durée d'environ une heure, du fait du temps pris par les relevés, ont permis de relever :

- L'activité de la personne observée (footing, marche, détente, pique-nique, jeux...)
- Le type d'emplacement auquel elle est observée (pelouses, allées, tables de pique-nique, bancs, aire de jeux d'enfants...)
- L'accompagnement éventuel de la personne (la personne est-elle seule, en couple, en groupe, en famille...)

22. Les questionnaires :

Le questionnaire utilisé lors de cette étude est disponible en annexe (Annexe 2).

a) Intérêt du questionnaire :

Au fur et à mesure de l'avancement des questionnements, un questionnaire a été élaboré à destination des usagers du parc. Il a semblé pertinent dans le cadre de l'étude, car il permettait d'obtenir des informations complémentaires sur les usagers du parc et leurs activités, informations qu'il n'était pas forcément possible de connaître à partir de simples observations.

Ainsi, il a été posé aux personnes interrogées des questions concernant leur quartier de résidence, les activités qu'elles effectuent lorsqu'elles fréquentent le Parc de la Bergeonnerie, ou encore des questions concernant les autres lieux situés à proximité qu'elles fréquentent éventuellement. Ces questions semblent pertinentes dans le cadre de cette étude, dans le sens où elles permettent de comprendre les circonstances des activités réalisées au sein de ce parc, et donc les conditions d'appropriation de celui-ci par les usagers.

b) Composition du questionnaire :

Ce questionnaire est composé de douze questions principales et de trois questions secondaires¹. Les premières questions concernent l'état civil et la catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée. La seconde partie s'intéresse au quartier de résidence de celle-ci, ainsi qu'aux quartiers en lien avec le Lac de la Bergeonnerie. La troisième partie de ce questionnaire s'attache aux activités pratiquées par les usagers au sein du parc. Les circonstances dans lesquelles sont effectuées ces activités sont précisées (période de l'année, de la journée, personnes éventuelles avec lesquelles les

¹ Voir en Annexe 2 le questionnaire dans son entier.

activités sont pratiquées, fréquence de réalisation de ces activités et espaces du parc utilisés...). Dans la quatrième partie, les questions concernent plus précisément les liens avec l'environnement du parc à proprement parler (moyen de déplacement utilisé, fréquentation éventuelle d'autres lieux jouxtant le parc...). Enfin, la dernière partie concerne la satisfaction des usagers concernant le parc, et les remarques liées à leurs ressentis.

c) Remarques autour des questionnaires :

Les questionnaires ont été réalisés directement au sein du parc, les personnes étant interrogées directement durant leur passage dans le parc. Dans certains cas, suivant la personnalité de la personne interrogée et le temps qu'elle avait devant elle, la discussion se poursuivait sur le sujet. Ces éléments n'entrant pas précisément en compte dans le questionnaire ont cependant été considérés lors des analyses, d'autant plus que nous pouvons remarquer que les interrogés ont parfois plus tendance à parler une fois le questionnaire terminé, et qu'ils partagent alors leurs réflexions plus aisément que lors d'une suite de questions imposées.

Au final, 17 questionnaires ont été réalisés. Il sera donc nécessaire de rester prudent face à l'analyse des résultats de ces questionnaires, d'autant plus que certaines populations semblent plus représentées dans les réponses qu'elles n'auraient du l'être au regard des usagers présents dans le parc. Malgré tout, l'analyse de ces résultats permet de mettre à jour quelques idées intéressantes, et de confirmer ou d'infirmer certaines pistes de réflexion élaborées suite aux observations, ne serait-ce que dans le cas de certaines activités en particulier.

d) Les personnes interrogées :

Sur les 17 personnes interrogées, 7 ont été interrogées durant une semaine de vacances scolaires, 8 durant une semaine hors vacances scolaires et 2 durant le week-end. L'essentiel des personnes a été interrogé le midi (7 personnes) ou l'après-midi (7 également).

Parmi ces 17 personnes interrogées :

- 10 sont des femmes et 7 sont des hommes,
- 10 ont entre 15 et 24 ans, les autres catégories d'âge étant réparties de manière régulière (2 entre 25 et 34 ans, 1 entre 35 et 44 ans, 2 entre 45 et 59 ans, 2 ont plus de 60 ans),
- 9 personnes sont étudiantes, 3 exercent une profession intermédiaire, 2 sont sans activité professionnelle, 2 sont retraités et enfin une personne est employée.
- 5 personnes résident à Tours centre, 4 dans le quartier des Deux Lions, 3 à Tours Nord, 2 à Joué-lès-Tours, 3 en d'autres endroits.

Le reste des résultats sera explicité dans la suite de ce projet au fur et à mesure des analyses.

PARTIE 4 : VERIFICATION DES HYPOTHESES DE RECHERCHE

1. Les relations entre le Parc du Lac de la Bergeonnerie et son environnement :

Dans cette première partie, nous nous intéresserons aux relations entre le Parc du Lac de la Bergeonnerie et son environnement urbain. Nous nous interrogerons sur la façon dont les flux de circulation se structurent, que ce soit au sein du parc ou dans ses connexions avec son environnement.

11. Les connexions entre le parc et le reste de la ville :

a) Les « portes » d'accès au parc :

Le parc de la Bergeonnerie est un site ouvert, qui présente de nombreux accès :

- Au **nord**, à partir de la Promenade des Rives Sud du Cher, de nombreux escaliers permettent aux piétons et aux vélos d'accéder au parc. Au même endroit, le chemin de Portalis permet aux véhicules motorisés d'accéder au Cercle de Voile de Touraine présent sur le site du parc. Les véhicules ne sont pas autorisés à circuler dans le parc au-delà de ce chemin. Actuellement, en raison des travaux liés au futur tramway, ce chemin n'est plus empruntable et les véhicules sont donc obligés de passer par les allées piétonnes du parc (ce qui peut provoquer des mécontentements parmi les usagers circulant dans le parc).
- Au **nord-est**, un escalier permet aux piétons ou vélos d'accéder au parc depuis l'avenue Grammont.
- Au **sud-est**, l'accès se fait par le parking du centre aquatique, d'environ 80 places, que ce soit pour les piétons, les cycles ou les voitures. Au-delà de l'avenue Grammont, le parking relais du Lac permet également aux voitures de se garer.
- Au **sud-ouest**, l'unique accès au parc se fait par le parking du département « Electronique et Energie » de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, le long du cours d'eau du « Petit Cher ». Le parking étant en principe réservé aux étudiants et au personnel de l'école, il est généralement vide le soir, les week-ends et durant les vacances scolaires.
- A l'**ouest**, l'accès peut se faire en plusieurs endroits le long de l'ancienne digue traversant le quartier du nord au sud et ayant été réaménagée en un chemin piétonnier récemment goudronné. Un passage, utilisé depuis longtemps mais récemment aménagé afin de le sécuriser, existe à l'arrière des parkings du département « Informatique » de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours et de la Faculté de Droit. Il est fréquemment utilisé par les étudiants qui viennent

déjeuner au Lac. Un autre accès est possible par un chemin longeant d'ouest en est le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

b) L'accès en transport en commun :

Du point de vue du réseau urbain de transport en commun « Fil Bleu », un arrêt est situé à l'est du parc, devant le centre aquatique. L'arrêt *Lac* est desservi en semaine par les lignes 2, 9, 11 et 26, de nuit par la ligne N2, le dimanche par les lignes 2, 11, 14 et 74 et du point de vue des lignes suburbaines par les lignes V, 2, 9, 11, 26 et 74).

L'accès en bus peut également se faire par l'ouest, puisque de nombreuses lignes desservent le quartier des Lions en plusieurs endroits (Arrêts *Michelin*, *Deux Lions*, *Portalis* et *Dassault*), de même que le quartier des Rives du Cher de l'autre côté du Cher, accessible depuis le parc par la passerelle du Fil d'Ariane.

c) La connexion aux autres quartiers de Tours et au centre-ville :

Pour rejoindre le centre de la ville de Tours depuis le Lac de la Bergeonnerie, le franchissement du Cher est possible en trois endroits :

- Le pont Saint-Sauveur situé le plus à l'ouest (deux fois deux voies routières, ainsi que deux voies de pistes cyclables).
- La passerelle du Fil d'Ariane (accès piéton et vélos uniquement), reliant le quartier des Rives du Cher au quartier des Deux Lions.
- Le pont de l'avenue de Grammont, menant directement au carrefour de Verdun puis à l'avenue Grammont et au centre-ville de Tours. Il dispose également de deux voies cyclables de part et d'autre des voies de circulation routières.

12. Les difficultés de liaisons entre le parc et son environnement :

Le Parc du Lac de la Bergeonnerie présente donc des potentialités en termes de connexions avec le reste de la ville. Cependant, quand on regarde de plus près chacun de ces accès, on constate des difficultés pour les usagers. Qui plus est, lors de la réalisation des questionnaires auprès des populations usagères, l'existence de problèmes relatifs à l'accès au parc a été soulevée.

a) Les difficultés concernant les liaisons piétonnes :

La marche à pied semble être un mode de déplacement fréquemment utilisé par les usagers du Lac. Nous verrons dans le deuxième point de cette partie 4 l'importance

de la marche à pied parmi les activités observables dans ce parc. Sur les 17 personnes interrogées dans le cadre de ce questionnaire, 11 déclarent ainsi se rendre fréquemment dans ce parc en marchant, parmi lesquelles 5 utilisent exclusivement ce mode de déplacement.

Parmi ces usagers « piétons », à la question 11 (**Selon vous, quelles seraient les modifications qu'il faudrait apporter à ce parc pour le rendre plus agréable ?**), seules deux personnes citent comme élément qu'elles souhaiteraient voir modifier l'accès au parc. Pour l'une d'entre elle, un joggeur originaire de Tours Centre, il s'agit de l'accès au lac par le nord depuis son domicile, qui est rendu difficile selon lui depuis les récents travaux concernant le tramway. L'homme interrogé, ainsi que les amis avec lesquels il court, ont donc été amenés à modifier le chemin qu'ils prenaient habituellement plusieurs fois par semaine afin de s'adapter aux nouveaux aménagements.

La deuxième personne faisant ce type de remarque concernant l'accès au parc mentionne l'accès ouest du parc, depuis le parking de l'université. D'après elle, l'accès y est difficile car celui-ci se fait par un talus non aménagé, qui devient rapidement glissant et dangereux lorsqu'il a plu. Cet élément a cependant été en partie réglé depuis, puisqu'une partie du passage en question a été réaménagé en un escalier.

Concernant cette fois les observations faites au cours de cette étude, un élément marquant de ce parc est l'existence de cheminements « créés » et « modelés » dans les zones herbées, suite aux passages successifs des usagers. Cela est observable dans la partie ouest du parc, sur le même chemin cité précédemment et reliant le parc à la Faculté de Droit. Ces lieux de passages « artificiels » sont ainsi devenus au fil du temps des allées piétonnes et des éléments à part entière du parc.

Cet exemple montre la manière dont les populations usagères du parc se sont peu à peu approprié l'espace en y créant leurs propres voies de circulation. A force d'usages, ils sont ainsi parvenus à créer une connexion qu'ils devaient à l'origine ressentir comme manquante.

b) Les difficultés concernant les liaisons à vélo :

Le vélo semble le mode de déplacement présentant le moins de difficultés d'accès dans ce parc. Parmi les personnes interrogées, seulement 5 utilisent ce mode de déplacement pour se rendre au parc, même si aucune d'entre elles ne l'utilise exclusivement (marche à pied ou voiture dans les autres cas). Ces personnes semblent satisfaites des possibilités du parc en termes d'accès en vélo.

Une personne cite tout de même un élément qui la gêne lorsqu'elle quitte à vélo le parc, chose qu'elle fait régulièrement puisqu'elle passe par là quotidiennement. Lorsque l'on sort du parc en vélo par l'est, on se retrouve en effet face à l'avenue Grammont, axe routier particulièrement fréquenté et difficile à traverser lorsque l'on souhaite se diriger vers le centre-ville et donc emprunter la piste cyclable située de l'autre côté. La solution la plus simple pour le cycliste revient donc souvent à rester sur le côté ouest de l'avenue et à emprunter la piste cyclable présente de ce côté-ci à contre sens. On constate donc que les usagers cyclistes réagissant comme la personne

interrogée en viennent donc à utiliser un aménagement cyclable à contre-sens, simplement parce qu'ils considèrent cette connexion comme mal adaptée à leur usage.

On se rend tout de même compte qu'un passage souterrain existe sous l'avenue, justement prévu pour les piétons et les cyclistes, mais celui-ci n'est peut-être pas indiqué de manière assez claire pour les usagers à vélo, puisque la personne interrogée dans ce cas-là n'était pas au courant de son existence.

Enfin, suite aux observations réalisées, on constate que les accès situés au nord du parc sont tous des escaliers, initialement destinés aux personnes marchant le long du Cher. Même si certains de ces escaliers proposent un « rail » permettant d'acheminer plus facilement le vélo en même temps qu'ils montent eux-mêmes l'escalier, ces accès se révèlent malgré tout peu pratiques.

c) Les difficultés concernant les liaisons routières :

La voiture est le mode de déplacement utilisé par 7 des personnes interrogées, et ce de manière exclusive pour 4 personnes. Parmi ces personnes, 3 mentionnent le même problème concernant l'accès au parc en voiture. Selon elles, le seul parking disponible, celui du centre aquatique, n'offre pas suffisamment de places et est régulièrement plein, notamment durant les week-ends.

Lorsqu'il est mentionné, ces personnes déclarent ne pas connaître le parking situé au sud du parc, appartenant à l'Ecole Polytechnique de l'Université Tours. Il est vrai cependant que ce parking n'est pas destiné aux usagers du parc mais à ceux de l'école. D'autre part, un autre parking, le parking relais du Lac, situé à proximité dans le quartier des Fontaines, de l'autre côté de l'avenue Grammont, est également disponible. Il n'est pas non plus prévu pour les usagers du Lac mais plutôt pour les personnes désirant se rendre en centre-ville en utilisant le réseau urbain de transport en commun. Ces 3 personnes, résidant à Tours Nord et à Saint-Avertin, ne semblent pas considérer la solution d'utiliser ces transports en commun.

Le parc semble au final souffrir d'un certain manque de lisibilité du point de vue de sa localisation, et être difficilement localisable par les populations circulant en voiture. Malgré les quelques panneaux indiquant son emplacement, les automobilistes ne semblent pas savoir par où ils peuvent y accéder, mis à part par le parking du centre aquatique.

Le cas des déplacements en transport en commun n'est pas pris en compte, puisque ce mode de déplacement ne représente qu'une personne parmi les 17 interrogées.

Ainsi, on note dans le parc la présence de quelques éléments de dysfonctionnements du point de vue des connexions entre le Lac de la Bergeonnerie et son environnement immédiat. Cela répond aux indications données par Mme Chasseguet selon lesquelles le principal problème qui se pose dans les parcs de loisirs tourangeaux est un problème d'accès (absence de foncier disponible pour aménager de nouveaux parkings, accès routiers peu visibles et évidentes malgré les indications...).

13. Le relatif enclavement du parc :

Un autre élément caractéristique du parc du Lac de la Bergeonnerie est sa quasi-indépendance géographique vis-à-vis des quartiers qui l'environnent. Le parc est situé à la limite entre le quartier des Deux Lions à l'ouest et celui des Fontaines à l'est. De celui-ci, il est séparé par une avenue très fréquentée et difficilement traversable, l'avenue Grammont.

D'autre part, le parc est bordé au nord par la frontière naturelle qu'est le Cher, qui n'est franchissable qu'à une centaine de mètres à l'ouest au niveau de la passerelle, ou bien encore une fois par le pont de l'avenue Grammont. C'est le même type de frontière qui borde le Lac au sud : le Petit Cher. Au-delà de celui-ci, on trouve la rue de l'Auberdrière, là encore un axe routier particulièrement fréquenté le soir et le matin, elle-même située au pied des hauteurs du quartier de la Bergeonnerie, auquel on accède soit par le Vallon de la Bergeonnerie, soit par le prolongement de la rue de l'Auberdrière.

Au centre de tous ces éléments géographiques, le Lac semble en partie enclavé, dans le sens où il n'est directement relié à aucun quartier en particulier (voir Figure 3 concernant la localisation du parc dans son quartier).

Ceci peut en partie s'expliquer par le contexte de création du parc. En effet, comme cela a été expliqué dans la première partie, le Lac a été construit à la suite des travaux réalisés dans les années 60 autour du Cher. Par manque de foncier, la municipalité de Tours avait décidé de rendre constructibles les zones inondables situées au sud du Cher, au moyen de digues et de travaux de remblaiement. C'est dans ce contexte que le quartier des Fontaines se construit dès l'année 1971. Le quartier des Deux Lions débute pour sa part son urbanisation 20 ans plus tard, en 1994.

Contrairement aux jardins historiques ou de quartier de la ville, le Parc du Lac de la Bergeonnerie présente la particularité d'avoir été créé avant même les quartiers qui l'environnent. D'autre part, par rapport aux autres parcs disséminés dans la ville de Tours, le Parc de la Bergeonnerie présente là encore une particularité, c'est de s'inscrire tout de même dans une zone particulièrement urbanisée de la ville et à proximité du centre économique, justifiant son statut de « parc urbain ».

Ce parc urbain, cerné par plusieurs quartiers sans réelles connexions avec ceux-ci, n'est donc pas réellement « ancré » dans un quartier en particulier. De plus, un certain manque de lisibilité ne facilite pas toujours les usagers à s'y repérer en dehors des accès et des connexions qu'ils connaissent et utilisent de manière régulière. Il devient alors plus complexe pour l'usager de s'adapter aux éventuels changements.

C'est donc ce statut d'un parc urbain « cerné » par plusieurs quartiers sans réelles connexions ni lisibilité qui peut faire de lui un élément enclavé dans la ville.

D'autant plus que ce manque de lisibilité semble également ressortir du point de vue du ressenti des usagers, qui ne perçoivent pas réellement le parc comme faisant partie d'un quartier en particulier. A la question 6 (**Quels quartiers sont pour vous en lien avec le Lac de la Bergeonnerie ?**), les personnes interrogées ont ainsi beaucoup de mal à répondre, et semblent parfois se forcer à donner une réponse, sans réellement être en accord avec celle-ci. Au final, 3 personnes sur les 17 interrogées pensent que le parc

n'est en lien avec aucun quartier. Sur les 14 personnes restantes, 5 l'associent à un quartier en particulier (les Deux Lions pour 2 personnes, respectivement les Fontaines, la Bergeonnerie et l'Avenue Grammont pour les 3 autres personnes). Les 9 personnes restantes associent pour leur part le parc à plusieurs quartiers à la fois, dont les Deux Lions pour 8 d'entre elles, les Fontaines pour 5 personnes, les Rives du Cher pour 4 des personnes interrogées et enfin la Bergeonnerie pour 3 personnes.

Les usages qu'ils font du parc ont également un impact sur la façon dont ils voient son implantation. En général, les personnes ont plutôt tendance à citer leur propre quartier ou encore les quartiers se trouvant entre leur domicile et le parc (quartiers qu'ils traversent donc pour se rendre dans ce dernier), comme étant en lien avec le parc. Ainsi, sur les 10 personnes interrogées citant le quartier des Deux Lions comme étant en lien avec le parc :

- 3 personnes y résident (et y étudient)
- 2 personnes habitent le quartier de la Bergeonnerie ou Joué-lès-Tours, et doivent passer par le quartier des Deux Lions pour se rendre au parc. Ces 2 personnes étudient qui plus est dans ce quartier.
- 2 personnes habitent Tours Centre mais étudient aux Deux Lions

De même, parmi les 5 personnes citant le quartier des Rives du Cher comme étant en lien avec le parc, 4 résident à Tours Nord ou Tours Centre. Les Rives du Cher représentent ainsi le quartier jouxtant le parc situé le plus près de leur domicile.

14. Les flux observés au sein du parc :

Les observations effectuées dans le Parc du Lac de la Bergeonnerie ont permis d'y évaluer les flux les plus fréquents. Lors de ces observations, le nombre de personnes rencontrées a été relevé, de même que l'activité effectuée par celles-ci et l'emplacement auquel elles ont été observées. Dans un souci de lisibilité des résultats, dans les paragraphes suivants :

- Le relevé A correspond au premier relevé, qui a été effectué en tout début d'après-midi, un jour de semaine durant les vacances scolaires.
- Le relevé B correspond au second relevé, qui a été réalisé en tout début d'après-midi durant un week-end.

D'autre part, dans certains cas, pour ne pas fausser les résultats suite à la présence de groupes regroupant de nombreuses personnes, les pourcentages cités peuvent correspondre aux « groupes » rencontrés et non à des individus pris en compte individuellement. On parlera alors de « groupes », qui peuvent représenter des personnes seules, des couples de personnes ou encore des groupes de plusieurs personnes à proprement parler. Dans le cas où l'on considère les personnes de manière individuelle, on parlera donc tout simplement de « personnes » rencontrées.

Le relevé A a ainsi permis de croiser 134 « personnes » réparties en 42 « groupes », et le relevé B a permis de croiser 319 « personnes » réparties en 137 « groupes ».

a) La localisation des flux :

Ainsi, suite aux relevés effectués, on constate qu'en moyenne 69% des « groupes » croisés sont localisés dans les allées (64% dans le cas du relevé A et 70% dans le cas du relevé B). En termes de « personnes », ce chiffre ne représente cependant que 31% des individus présents dans le parc pour le relevé A, mais 62% pour le relevé B. On peut en conclure que les personnes circulant sur les allées sont non négligeables et même majoritaires durant les week-ends.

D'après les observations effectuées, de nombreuses personnes, en particulier les coureurs et les marcheurs, effectuent des boucles autour du lac. Les personnes interrogées déclarent en effet apprécier dans ce parc de pouvoir y faire une boucle autour de ce plan d'eau, ce qui peut être pratique et même une source de motivation lors d'une activité sportive (les coureurs s'engagent ainsi souvent personnellement à effectuer x tours de lac avant de se donner *le droit* de s'arrêter).

b) Les modes de déplacement utilisés dans le cadre de ces flux :

Les résultats des relevés cités précédemment, montrent cependant une très grande hétérogénéité de pratiques parmi ces personnes circulant dans les allées. Ainsi, la marche représente 43% des personnes circulant dans les allées dans le cas du relevé A (68% pour le relevé B), le footing 50% (6% pour le relevé B) et le **vélo** 7% (25% pour le relevé B).

De ces résultats quelque peu hétérogènes, on peut cependant remarquer que c'est essentiellement la marche à pied qui est utilisée comme mode de déplacement sur ces chemins. Il est tout de même possible que ce résultat soit quelque peu amplifié par le fait que les personnes marchant au sein du parc ne sont quasiment jamais seules mais plutôt accompagnées (dans le cas du relevé B, représentant un nombre suffisant de personnes à considérer, seuls 12% des marcheurs sont seuls).

Le footing reste non négligeable, puisque dans le cas du relevé A, il représente 50% des usagers présents dans les allées, que les chiffres soient pris individuellement ou en termes de groupes de personnes. Dans le cas du relevé B, réalisé durant un week-end, il est moins représentatif car la présence de nombreuses familles fait diminuer sa proportion.

Enfin, le vélo est moins représenté, même s'il reste à prendre en compte durant les week-ends, où il représente à lui seul le quart des personnes circulant sur les allées (que le résultat soit pris en compte du point de vue des individus ou des groupes).

Cependant, ces relevés ne permettent pas de savoir si ces personnes utilisent le parc en tant que passage, ou s'ils sont uniquement en train d'effectuer un tour de Lac, activité qui représente un flux certes à prendre en compte, mais n'ayant pas d'incidences sur les flux exercés entre le parc et son environnement.

Dans ce sens, il est intéressant de s'intéresser à la question 7 du questionnaire, relative aux activités effectuées par les usagers du parc (**Quelles activités pratiquez-**

vous au Lac, et dans quelles circonstances ?). A cette question, l'usage du parc comme un passage est cité par 5 personnes (parfois pour plusieurs types de trajets différents), dont un touriste étranger circulant à vélo et ne connaissant pas du tout la ville. Celles-ci déclarent passer par le parc afin de relier deux points de la ville. Parmi les 5 personnes concernées, il s'agit de :

- Relier le domicile au centre-ville de Tours, dans le cas de 3 personnes, résidant toutes dans le quartier des Deux Lions
- Relier le domicile au centre aquatique du Lac, dans le cas d'une personne habitant aux Deux Lions
- Relier l'arrêt de bus le plus proche à un lieu de rendez-vous avec des connaissances, dans le cas d'une personne résidant à Tours Nord
- Relier l'itinéraire de la « Loire à Vélo » situé le long du Cher à celui longeant la Loire, dans le cas de la personne en visite en France en tant que touriste

Des personnes étant étudiantes dans le quartier des Deux Lions, population qui représente tout de même 5000 étudiants, déclarent également utiliser de temps en temps ou de manière régulière le parc du Lac afin de rejoindre leur domicile situé en centre-ville.

De ces résultats, nous pouvons donc conclure que le parc représente en partie un lieu de **passage**. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes résidant dans le quartier des Deux Lions et souhaitant se rendre vers le centre-ville ou les Rives du Cher. Pour elles, passer par le Lac est soit plus simple (par rapport aux axes routiers, plus dangereux du fait de la circulation automobile) soit plus agréable (par rapport à la passerelle du Fil d'Ariane, qui oblige à un passage par des quartiers d'habitations et par un grand axe routier, le boulevard Winston Churchill), soit plus rapide (passer par le Lac permet ainsi aux piétons de rejoindre le carrefour de Verdun depuis le centre commercial des Deux Lions en moins de 30 minutes).

15. Les relations entre les usages et les possibilités de circulation :

Comme nous avons pu le voir dans la partie traitant des difficultés liées aux circulations piétonnes, certains passages ont littéralement été créés par les usagers au cours du temps. L'existence de tels passages, créés artificiellement à travers des usages, montre en partie la volonté de la part des utilisateurs de faire de ce parc un lieu de passage. Nous pouvons supposer que ces usagers, face à des accès qu'ils considéraient comme n'étant pas adaptés à leurs propres usages, aient ressenti la nécessité de modifier peu à peu ces passages, afin de les adapter à leur manière d'appréhender le parc.

De même, une allée du parc pose problème à certaines des personnes interrogées et observées lors de cette étude. Etant régulièrement rendue boueuse par la pluie, le matériau de cette allée a en effet été modifié par la mairie il y a quelques années, et remplacé par un matériau permettant d'y marcher plus aisément en temps de pluie. Située au sud du lac, cette allée est en fait un dédoublement du chemin classique, qui est lui resté équipé du même matériau que le reste des chemins du parc.

Même si ce nouveau matériau permet effectivement une meilleure circulation après un temps pluvieux, il est cependant mentionné par deux des personnes interrogées comme étant peu agréable et fonctionnel, notamment pour y courir ou y circuler à vélo (le matériau, constitué de gravillons, est peu dense et rend complexe le passage des cyclistes). On observe ainsi une modification nette des usages dans ce cas précis. La plupart des cyclistes, incommodés par le matériau, passent ainsi à nouveau par le chemin *classique*, tandis que certains marcheurs et coureurs utilisant ce chemin modifié se déportent sur les pelouses afin d'éviter de circuler sur le chemin à proprement parler.

A travers ces deux exemples, on constate donc que les usagers, lorsqu'ils sont confrontés à des aménagements qu'ils considèrent comme non adaptés à leurs propres usages, peuvent renoncer à les utiliser ou encore les modifier.

16. Le Lac en tant que nouvelle voie de circulation douce :

Le Lac peut donc être considéré comme étant progressivement devenu pour les populations riveraines une voie de communication à part entière, fréquemment utilisée par les piétons et les cyclistes.

Cette nouvelle voie leur permet surtout d'évoluer dans un cadre de nature, plus agréable que les axes routiers qui permettent également d'accéder au centre-ville. Elle joue donc là le rôle d'une circulation plus agréable pour les usagers.

D'autre part, cette voie peut parfois se révéler être un raccourci pour les usagers, notamment depuis que les travaux concernant le futur tramway de Tours ont été entrepris. Ainsi, lorsque certaines routes habituelles pour les populations circulant à pied ou en deux-roues se révèlent bloquées pour cause de travaux (le boulevard Winston Churchill par exemple), le Parc du Lac de la Bergeonnerie peut se révéler être une alternative plus pratique dans leur parcours.

Enfin, les axes routiers permettant de relier le parc au reste de la ville (Pont Saint-Sauveur, rue de l'Auberdière, sud de l'avenue Grammont) étant relativement plus dangereux et pas forcément adaptés à la circulation des piétons ou des deux-roues (malgré la présence de trottoirs et de pistes cyclables), le Lac peut se révéler une voie de circulation plus sécuritaire.

En outre, le parc demeure un chemin largement considéré par les cyclistes dans leur parcours malgré les possibles difficultés citées plus haut et liées à l'insertion difficile du vélo dans l'avenue de Grammont (piste cyclable empruntée à contre-sens).

Au final, nous pouvons considérer que le parc étudié est quasiment devenu une voie de circulation douce à part entière au sein de la ville, permettant de ce fait une connexion entre le parc et son environnement qui n'était pas forcément visible ou existante à l'origine.

2. L'appropriation du parc par les différentes populations usagères :

Nous avons donc vu dans le point précédent comment les flux et les connexions entre le Parc du Lac de la Bergeonnerie et son environnement parvenaient à faire de ce parc une voie de circulation douce. Dans ce deuxième point, nous nous intéresserons aux manières avec lesquelles les différentes populations utilisant cet espace vert s'approprient les différents espaces qui le constituent. Les usages étudiés seront ainsi traités par catégories d'activités. L'étude se consacrera en particulier sur deux des activités les plus spécifiques : les activités sportives et l'activité de promenade.

21. Les activités observables dans le parc :

Voici les résultats obtenus concernant les activités observables dans le parc au cours des relevés A et B précédemment cités. Chacune d'entre elle sera traitée une à une dans les paragraphes qui suivent :

	Personnes ou groupes relevés	Footing	Marche	Vélo	Pique-nique	Détente	Jeux d'enfants	Autres	Total
Relevé A (semaine)	Nombre de personnes	21	18	4	71	4	16	-	134
	Pourcentage (personnes)	16%	13%	3%	53%	3%	12%	-	100%
	Nombre de groupes	13	11	4	8	3	3	-	42
	Pourcentage (groupe)	31%	26%	10%	19%	7%	7%	-	100%
Relevé B (week-end)	Nombre de personnes	12	148	50	28	51	25	5	319
	Pourcentage (personnes)	4%	46%	16%	9%	16%	8%	1%	100%
	Nombre de groupes	11	64	25	4	24	6	3	137
	Pourcentage (groupe)	8%	47%	18%	3%	18%	4%	2%	100%

22. Les activités sportives :

Le tableau suivant présente la répartition des activités dites « sportives » :

	Personnes ou groupes relevés	Footing	%	Vélo	%	Total activités sportives	%	Total dans le parc
Relevé A (semaine)	Personnes	21	84%	4	16%	25	19%	134
	Groupes	13	76%	4	24%	17	40%	42
Relevé B (week-end)	Personnes	12	19%	50	81%	62	19%	319
	Groupes	11	31%	25	69%	36	26%	137

- a) Les activités sportives au sein du Lac de la Bergeonnerie, entre footing et pratique du vélo :



Photo 32 : Des joggeurs s'étirent sur les tables de pique-nique après leur course. Derrière eux, d'autres personnes courent

Comme nous l'avons vu précédemment dans le paragraphe concernant les flux représentés au sein du parc, de nombreuses personnes utilisent celui-ci dans un cadre sportif. Le tableau précédent, ainsi que les analyses suivantes, ne prennent en compte que les deux activités sportives majeures, à savoir le **footing** et le **vélo**, bien que des activités sportives mineures puissent également exister (roller, jeux de ballon...). Si c'est le cas, celles-ci ont été classées dans la catégorie des « Activités autres ».

La marche à pied, bien qu'elle puisse être considérée parfois comme une pratique sportive, n'est pas prise en compte dans ce paragraphe, car il est complexe pour un observateur extérieur de dissocier la marche sportive de la simple promenade. Aussi, cette activité sera traitée dans le paragraphe suivant, concernant l'activité de promenade.

Sur les 453 personnes observées durant les deux observations A et B, les activités sportives en concernent ainsi 19%. Lorsque l'on étudie cette proportion du point de vue des groupes de personnes rencontrés et non des individus, on constate que les activités sportives concernent cette fois 30% des 179 groupes croisés.

Cette forte présence des activités sportives au sein du Lac se confirme également au travers des questionnaires réalisés, puisqu'à la question 7 (**Quelles activités pratiquez-vous au Lac, et dans quelles circonstances ?**), 8 personnes sur les 17 interrogées déclarent pratiquer une activité sportive au sein du Parc du Lac de la Bergeonnerie. Il est à noter que parmi les 9 personnes restantes, 3 pratiquent régulièrement au sein du parc une marche qu'elles considèrent comme sportive (parcours de plusieurs kilomètres à travers la ville et/ou les espaces verts environnants, à une allure rapide) et 1 personne passe régulièrement par le parc à vélo (activité non considérée comme sportive car classée dans la catégorie « Passage »).

Nous pouvons donc en conclure que les activités sportives, non seulement sont largement représentées au sein des activités observables dans le parc, mais sont également des activités pratiquées par la majorité des usagers du parc de manière régulière.

b) Le footing, activité particulièrement représentée au sein du parc :

Les activités sportives, comme nous l'avons vu, sont donc essentiellement représentées par des coureurs et des cyclistes. En ce qui concerne la pratique du vélo, nos observations nous indiquent que cette activité est surtout présente durant la période des week-ends, puisque seulement 4 cyclistes ont été croisés pendant l'observation A (effectuée en semaine). Durant la semaine, c'est donc le footing qui est privilégié face au vélo, puisqu'il est pratiqué par 16% des personnes présentes dans le parc. On observe l'effet inverse durant les week-ends, puisque le vélo correspond alors à l'activité de 16% des personnes présentes, tandis que le footing n'en concerne plus que 4%. Les cyclistes représentent alors 81% des sportifs présents dans le parc.

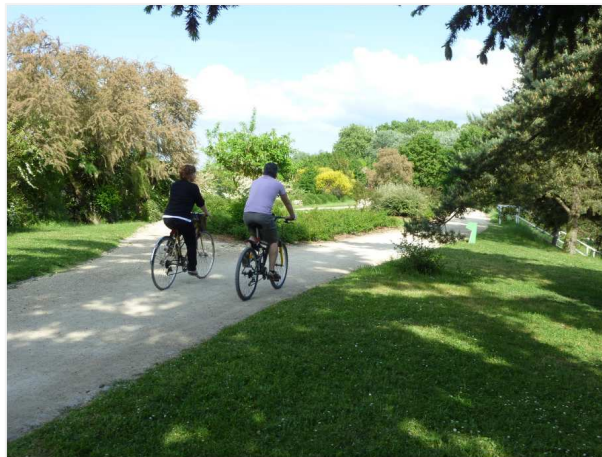


Photo 33 : Des cyclistes circulant dans le Parc du Lac de la Bergeonnerie

La pratique du vélo n'est quasiment pas représentée dans les questionnaires effectués, car dans le cas où les personnes interrogées circulent effectivement de manière régulière en vélo dans le parc, cette activité est répertoriée sous le titre « Passage » et non d'« Activité sportive ». Cette faible représentation du vélo dans les questionnaires s'explique également d'un point de vue pratique, puisqu'il n'est pas toujours évident pour l'interviewer d'interroger des personnes circulant à vélo (cet aspect ne doit cependant pas être surestimé, puisqu'il se pose parfois également dans le cas des coureurs, qu'il n'est pas toujours aisé d'interrompre).

Ainsi, sur les 8 personnes déclarant pratiquer une activité sportive au sein du parc, 7 pratiquent le footing et 1 personne déclare faire régulièrement des parties de football ou de rugby avec ses amis sur les pelouses du parc. Enfin, comme nous l'avons précisé ci-dessus, 3 personnes pratiquant la marche à pied considèrent en partie cette activité comme une activité sportive.

Concernant le cas particulier des jeux de ballon, il est à noter que contrairement à de nombreux autres parcs de loisirs de la ville, aucun aménagement spécifique n'est prévu pour ce type d'activité dans le parc du lac. A travers les observations et les questionnaires réalisés, on observe de manière intermittente mais cependant non négligeable cette pratique (football, rugby, jeux de balle plus simples destinés aux enfants...). En général, ces jeux ne font pas l'objet de réelles parties, mais plutôt de

quelques passes, sans doute du fait de l'absence d'espaces réellement prévus à cet effet et du nombre important de personnes circulant sur les pelouses et les chemins.

Les personnes interrogées durant ces questionnaires et pratiquant le footing déclarent apprécier la possibilité de faire une « boucle » qu'offre le lac. Ceci leur permet ainsi de compter aisément les kilomètres qu'ils ont parcourus. Ce parc étant « réputé » être très fréquenté par les joggeurs (que ce soit au Service des Parcs et Jardins de la ville ou dans les populations interrogées en dehors de ces questionnaires), nous pouvons donc nous demander si c'est cet aménagement aquatique à lui seul qui attire autant ce type d'activité.



Photo 34 : La présence d'un lac dans cet espace vert influe en partie les personnes se rendant au Parc

c) Une répartition homogène des ces activités sportives suivant les périodes :

Le relevé A correspondant à une observation effectuée en semaine et le B à une observation réalisée durant le week-end, il est possible d'en tirer des conclusions en ce qui concerne les moments de la semaine durant lesquels les activités sportives sont les plus représentées.

Nous pouvons ainsi constater que la proportion de sportifs dans le parc est identique durant la semaine et le week-end : 19% des personnes observées durant le relevé A et 19% de celles observées durant le relevé B effectuent ainsi des activités sportives.

A partir des questionnaires, on remarque à travers la question 7 (colonne du tableau intitulée « **Moments semaine** ») que parmi les 8 personnes pratiquant régulièrement dans le parc une activité sportive, 4 privilégient la semaine pour l'effectuer, 2 le week-end et 2 pratiquent indifféremment cette activité durant la semaine ou le week-end.

D'autre part, la même question 7 (colonne du tableau intitulée « **Moments journée** ») nous indique que les périodes de la journée les plus concernées par la pratique d'activités sportives sont le matin et l'après-midi, qui concernent respectivement 4 et 5 personnes (plusieurs réponses pouvaient être données à cette

question). Il semble cependant que l'horaire de midi, bien qu'il ne soit pas cité dans les réponses, soit particulièrement apprécié par les coureurs. Ainsi, lors des observations réalisées sans forcément effectuer de relevés, il a été constaté qu'à la période de midi, le parc était essentiellement fréquenté par des personnes déjeunant et des coureurs effectuant leur footing.

En outre, il semble que les personnes effectuant des activités sportives soient en majorité sensibles à la météo quand il s'agit pour elles de pratiquer ces activités (colonne intitulée « **Saison** »). Ainsi, sur les 8 personnes concernées, 6 déclarent effectuer leur activité sportive tout au long de l'année, sous réserve d'une météo adaptée (une absence de pluie en général).

Enfin, on constate que ces activités peuvent représenter chez les sportifs une activité pratiquée de manière régulière tout autant que ponctuelle. La moitié de ces personnes déclare ainsi effectuer cette activité sportive en moyenne une fois ou plus par semaine, l'autre moitié la pratiquant plus rarement, c'est-à-dire moins d'une fois par mois.

d) Des activités sportives effectuées seul ou en groupe suivant les instants et les besoins recherchés :

	Personnes ou groupes relevés	Footing	Dont		Vélo	Dont			Total activités sportives
			Personnes seules	Plusieurs personnes		Personnes seules	Plusieurs personnes	Familles	
Relevé A (semaine)	Personnes	21	7	14	4	4	-	-	25
	Groupes	13		6	4		-	-	17
Relevé B (week-end)	Personnes	12	10	2	50	14	10	26	62
	Groupes	11		1	25		5	6	36

Les activités sportives étudiées s'effectuent soit de manière individuelle (ce qui sera codé par le terme « *Personne seule* »), soit en famille (« *Famille* »), soit enfin entre amis ou connaissances (« *Groupes de plusieurs personnes* »). Savoir à travers une simple observation si un groupe de personnes est constitué de membres de la même famille, d'un couple ou simplement d'amis étant difficile, les seuls groupes considérés comme des « familles » seront des groupes composés à la fois d'adultes et d'enfants, populations plus facilement repérables. Il est donc possible que certaines familles, de même que des couples, soient en réalité considérées dans les observations suivantes comme de simples « groupes de plusieurs personnes », ce qui peut fausser une partie des résultats.

La répartition entre ces trois catégories est difficile à établir, mais il semble globalement que les cyclistes effectuent plus particulièrement cette activité de manière individuelle durant la semaine, et en groupe durant les week-ends, même si le relevé effectué durant le week-end demeure peu exploitable (4 cyclistes seulement). Les sorties à vélo « de groupes » (groupes de plusieurs personnes et familles) représentent ainsi la majorité des personnes croisées durant le week-end (36 sur 50), mais ne demeurent pas

majoritaires lorsque l'on ne considère plus les personnes de manière individuelle mais au travers des groupes croisés (11 sur 25).

Le vélo effectué en famille est une activité importante durant le week-end. Ainsi, au cours du relevé B, sur les 25 « groupes » cyclistes croisés, 6 étaient constitués de familles avec enfants (composées en moyenne de 4 membres), ce qui correspond tout de même à la moitié des cyclistes croisés durant cette observation.

Les personnes courant seules, quant à elles, restent globalement majoritaires. Parmi les 24 « groupes » de coureurs croisés au cours de ces deux observations, 17 sont ainsi constitués de personnes seules (10 sur 11 pour la seule période du week-end). Ce constat peut cependant être reconsidéré durant la semaine, puisque les personnes courant seules ne représentent plus alors qu'un tiers des coureurs observés. Il est cependant à noter que la course ne semble pas réellement appropriée à une activité familiale, ce qui transparaît dans nos observations puisque la majorité des personnes courant en groupe le font en binôme ou en trinôme (4 groupes de 2 et 2 groupes de 3 observés durant le relevé A).

Du point de vue des questionnaires, la colonne du tableau intitulée « **Accompagnement** » nous indique que parmi les 8 personnes effectuant des activités sportives au sein du parc, 5 le font de manière individuelle, 3 le font entre amis et 2 en famille (plusieurs réponses étaient possibles).

Quel que soit le sport concerné, on peut également noter que les activités sportives en famille sont inexistantes au sein du relevé effectué en semaine (A), qui a pourtant été réalisé durant les vacances scolaires. Nous pouvons donc en conclure, avec réserve toutefois vu le nombre de personnes observées, que les sorties sportives familiales dans le parc se font essentiellement le week-end, même durant les vacances scolaires.

De manière générale, il semble que les deux activités sportives principalement représentées au sein du parc (footing et vélo) ne soient pas effectuées dans le même esprit de la part des sportifs eux-mêmes. Ainsi, ils semblent que les coureurs effectuent cette activité soit dans un but sportif, de maintien en forme ou de santé, soit dans un but de convivialité, courir à plusieurs permettant d'allier la présence de connaissances ou d'amis à la pratique d'une activité sportive.

De son côté, il semble que le vélo remplisse des rôles sensiblement différents. En effet, au vu des informations récoltées durant les questionnaires et des observations, il semble que la pratique du vélo au sein du Lac soit effectuée, soit dans un but pratique (passage à travers le parc notamment), soit dans un but familial et de loisir (balade en famille le long du Cher et au sein du parc par exemple). La pratique du vélo en tant qu'activité purement sportive est également présente (des cyclistes faisant rapidement et à la suite de nombreux tours de lac par exemple), mais de manière largement moins nette que dans le cas du footing.

e) Les populations les plus concernées par les activités sportives :

- *L'origine sociale de ces populations : le rapport entre pratique sportive et population étudiante :*

Les premières questions issues des questionnaires, relatives à l'état civil des personnes interrogées, permettent d'avoir des informations sur l'origine sociale des personnes pratiquant des activités sportives.

Ainsi, sur les 8 personnes déclarant effectuer des activités sportives au sein du lac, 6 sont étudiantes, les 2 autres personnes étant sans activité professionnelle ou à la retraite. Parmi les 4 personnes interrogées exerçant une activité professionnelle, aucune n'effectue d'activité sportive au sein du parc. De même, sur les 9 étudiants interrogés dans le cadre de ce questionnaire, ils sont 6 à déclarer y pratiquer une activité sportive.

Suite à ces résultats, on peut se demander si l'activité sportive au sein du Lac est pratiquée par la seule population étudiante. Même s'il est vrai que cette population n'est pas négligeable au sein de cette activité, considérer cela serait tout de même faux, car les observations permettent de se rendre compte de la forte présence parmi les coureurs de personnes d'âge mûr, *a priori* non étudiantes donc.

- *L'origine spatiale des ces populations : l'importance de la proximité :*

Après analyse des résultats obtenus par les questionnaires, on constate que parmi ces mêmes 8 personnes ayant déclaré pratiquer une activité sportive au sein du parc : 3 résident dans le quartier des Deux Lions, à toute proximité du parc, 2 résident un peu plus loin (quartier Bergeonnerie et Avenue Grammont), mais à une proximité suffisante du Lac pour y venir à pied, et 3 habitent encore plus loin (Tours Nord ou Tours Centre).

D'autre part, la proportion d'étudiants pratiquant dans ce parc une activité sportive est d'autant plus importante lorsque ceux-ci vivent à proximité. Ainsi, sur les 6 étudiants pratiquant une activité sportive, ils sont 4 à vivre à proximité (quartier des Deux Lions pour 3 d'entre eux et Bergeonnerie pour le 4^{ème}). Les étudiants résidant dans le quartier des Deux Lions semblent par ailleurs privilégier ce parc par rapport à un autre en ce qui concerne la pratique du footing. Ce constat peut paraître logique du point de vue des possibilités qu'offre ce parc, mais également surprenant lorsque l'on prend en considération l'existence à proximité de ce même quartier de trois autres espaces verts eux aussi particulièrement adaptés à la pratique du footing : la Promenade du Petit Cher, la Plaine de la Gloriette et la Promenade des Rives du Cher.

Ceci peut s'expliquer en partie par la place que semble prendre le Parc du Lac de la Bergeonnerie dans l'esprit de ces mêmes étudiants vivant aux Deux Lions. A la question 12 (**Y a-t-il un autre parc ou jardin plus proche de votre domicile ?**), les seules personnes interrogées répondant « Non » sont ainsi les 4 personnes résidant dans le quartier des Deux Lions (des étudiants dans les 4 cas). Même si les trois autres espaces verts cités dans le paragraphe précédent peuvent être considérés comme plus proches de leur domicile, c'est malgré tout le Lac que cet échantillon d'usagers cite en

priorité, ce qui donne une idée de l'importance que celui-ci peut représenter pour les populations étudiantes des Deux Lions, en particulier du point de vue des activités sportives. Ce constat ne doit pas cependant être surestimé, car les réponses à cette question ont peut-être été influencées par sa formulation. Il est fort probable que l'expression « parc ou jardin » utilisée dans la question ne corresponde pas dans l'esprit des gens à des espaces de promenade comme le Petit Cher ou les Rives du Cher.

Parmi les 8 personnes fréquentant le Lac pour des raisons sportives, 5 utilisent la marche à pied pour s'y rendre, du fait notamment de la relative proximité de leur domicile, puisqu'elles habitent pour 3 d'entre elles dans le quartier des Deux Lions, et pour les 2 autres dans le quartier de la Bergeonnerie ou dans l'Avenue Grammont. Les 3 autres personnes, résidant dans le centre ou le nord de Tours, utilisent pour leur part principalement la voiture comme mode de déplacement.

Plus globalement, nous pouvons donc constater que les activités sportives au sein du Parc du Lac de la Bergeonnerie drainent des populations relativement bien réparties spatialement dans la ville. Cependant, alors que sur les 4 personnes résidant dans le quartier des Deux Lions, 3 déclarent pratiquer une activité sportive dans le parc, cette proportion devient plus faible dans le cas des habitants de Tours Centre (5 personnes), pour lesquels seules 2 personnes y pratiquent une activité sportive. Ce chiffre est encore réduit lorsque l'on constate que l'une de ces 2 personnes étudie dans les Deux Lions et fréquente donc régulièrement le quartier. Au final, nous pouvons donc en conclure que les personnes habitant ou étudiant dans le quartier des Deux Lions ont plus tendance que les autres à effectuer une activité sportive au sein du parc du Lac.

- *L'appropriation des espaces du parc par les populations pratiquant une activité sportive :*

Les espaces du parc utilisés dans le cadre de ces activités sportives sont bien évidemment principalement les allées, même si quelques personnes semblent préférer courir sur la pelouse (sauf en période de pluie). On constate cependant qu'un cheminement n'est pratiquement jamais utilisé par les coureurs ou les cyclistes, du fait du matériau utilisé (voir le paragraphe consacré à ce cas particulier dans la partie concernant les relations entre les usages et les circulations).

En général, les coureurs effectuent des boucles autour du Lac, tandis que les cyclistes semblent plutôt traverser le parc de part et d'autre. A la suite de leur activité sportive, les premiers utilisent parfois également les bancs pour se reposer, ainsi que les tables de pique-nique pour y effectuer leurs étirements. D'autre part, les zones d'ombre du parc sont particulièrement appréciées des coureurs lorsqu'il fait chaud. C'est d'ailleurs un des éléments de satisfaction cité par un coureur lors des questionnaires au sujet du Parc du Lac de la Bergeonnerie, qui propose une surface importante d'ombre contrairement à d'autres espaces verts également fréquentés par les joggeurs comme la Plaine de la Gloriette ou la zone est de la promenade des Rives Nord du Cher.

La pratique d'activités sportives au sein du Lac pourrait poser des problèmes du point de vue du partage de l'espace, puisque les chemins doivent être partagés entre les

coureurs, les cyclistes et les marcheurs, ce qui génère de nombreux croisements et dépassements parmi les usagers. Cependant, cela ne semble pas poser de réel problème puisqu'aucune critique n'a été faite dans ce sens à la question 11 du questionnaire (**Selon vous, quelles seraient les modifications qu'il faudrait apporter à ce parc pour le rendre plus agréable ?**). Il semble même que ce croisement continu de personnes puisse être un élément de bien-être au sein du parc, puisqu'à la question 12°) a) du questionnaire (**S'il y a un parc ou jardin plus proche de votre domicile, pourquoi fréquentez-vous plutôt le Lac ?**), deux personnes déclarent préférer le Lac à un autre espace éventuellement plus proche, car il est plus convivial et offre la possibilité d'y rencontrer du monde, notamment parmi les coureurs qui se connaissent parfois entre eux.

Il est à noter que plusieurs personnes interrogées souhaiteraient que le parc offre une plus grande diversité de possibilité d'activités sportives. Ainsi, l'installation de tables de tennis de tables a été mentionnée plusieurs fois par des usagers réguliers, qui souhaiteraient trouver ici les mêmes équipements que l'on peut trouver dans d'autres parcs et jardins de Tours. De même, la possibilité de pouvoir se baigner dans le Lac est une remarque qui a été faite également par deux des personnes interrogées. Elles considèrent en effet que donner la possibilité aux usagers de se baigner dans le Lac serait un réel avantage pour le parc puisque cela génèreraient une multitude d'usages et donc peut-être de nouvelles fréquentations (activités de convivialité notamment).

D'autre part, lorsque l'on considère les autres espaces jouxtant le parc fréquentés par les usagers (Domicile, Emploi, Lieu d'études, Commerces, Piscine, Autres espaces verts...) (Question 9 : **Fréquentez-vous d'autres lieux bordant le parc de manière régulière ?**), on constate que les usagers sportifs du Lac fréquentent aussi en général d'autres espaces situés à proximité. Ainsi, une seule personne interrogée déclare n'en fréquenter aucun. Parmi les 7 autres, les 3 personnes habitant les Deux Lions fréquentent donc par défaut d'autres lieux situés à proximité (leur domicile, mais également les commerces à proximité et la Piscine du Lac), de même que les 2 personnes y étudiant sans y résider (fréquentant donc à proximité leur lieu d'études, mais également les autres commerces ou les autres espaces verts) et les 2 personnes restantes fréquentant également régulièrement les commerces situés à proximité.

Nous pouvons cependant constater que la fréquentation des autres lieux situés à proximité n'est pas plus flagrante chez les personnes pratiquant une activité sportive que chez les autres usagers. Seuls les résultats concernant les personnes habitant ou étudiant dans le quartier sont donc intéressantes et exploitables.

23. L'activité de promenade :

Dès les premières observations effectuées au sein du parc, on constate l'important nombre de personnes marchant autour du lac. Cette activité semble même à première vue être la plus représentée. Parmi ces marcheurs, nous avons vu dans les paragraphes précédents qu'il pourrait être intéressant de dissocier la marche dite « de détente » de celle dite « sportive ». Cependant, comme il paraît assez compliqué de

dissocier ces deux activités à partir des observations, la marche « sportive » ne sera donc pas analysée dans cette partie, mais assimilée à une promenade.

De même, il semble compliqué de tenter de dissocier, à partir des seules observations, la marche relative à un passage par le parc de la marche considérée dans le sens d'une promenade. Cette analyse s'effectuera donc plutôt à partir des questionnaires.

L'activité de promenade présente au sein du parc peut donc être dans un premier temps décrite par le tableau suivant :

	Personnes ou groupes relevés	Marche	Pourcentage dans le parc	Total dans le parc
Relevé A (semaine)	Nombre de personnes	18	13%	134
	Nombre de groupes	11	26%	42
Relevé B (week-end)	Nombre de personnes	148	46%	319
	Nombre de groupes	64	47%	137

a) La promenade, une activité particulièrement visible au sein du parc :

Suite aux relevés effectués, on constate que parmi les 453 personnes observées durant les relevés A et B, 37% sont des marcheurs. La proportion est similaire (42%) lorsque l'on étudie les marcheurs en tant que groupes et non individuellement.

Si l'on dissocie les deux périodes d'observations, on observe cependant que la proportion de marcheurs est plus importante durant les week-ends, puisqu'ils représentent alors 46% des personnes croisées dans le parc. Ce taux de marcheurs diminue ainsi à 13% dans le cas des observations réalisées durant la semaine.

Nous pouvons imaginer que ce constat concernant le relevé A est lié à la plus grande disponibilité des marcheurs durant le week-end, mais également à la forte présence d'autres activités effectuées durant la semaine (que nous verrons dans les paragraphes suivants), ce qui diminue d'autant la proportion des marcheurs. D'ailleurs, si l'on considère les usagers en termes de groupes de personnes plutôt qu'individuellement, cette proportion de marcheurs monte à 26% des groupes croisés.

Lorsque l'on s'intéresse aux questionnaires, et particulièrement à la question 7 concernant les activités, on constate également que la marche est citée par 10 personnes sur les 17 interrogées. Dans la plupart des cas (7 personnes sur les 10), il s'agit d'une promenade autour du lac effectuée calmement afin de s'aérer ou d'observer la nature, mais certaines personnes (3 sur les 10) intègrent cette balade dans une promenade plus longue, souvent inscrite dans la ville entière (depuis le domicile de la personne par exemple) et passant parfois par les espaces verts environnants.

Dans le cas des 7 personnes venant spécialement au Lac pour y effectuer une promenade, les personnes ne résidant pas à proximité (quartier des Deux Lions dans notre cas) ont d'ailleurs tendance à prendre leur voiture afin d'accéder au parc.

b) Une activité de promenade répartie dans le temps et intégrée à la mobilité des usagers :

Le relevé A correspondant à une observation effectuée en semaine et le B à une observation réalisée durant le week-end, il est là encore possible de tirer des conclusions en ce qui concerne les moments de la semaine durant lesquels les marcheurs sont les plus représentés.

Comme nous l'avons en partie vu dans le paragraphe précédent, nous constatons que les marcheurs semblent préférer le week-end à la semaine. Ainsi, sur les 166 marcheurs observés durant ces observations, 89% étaient présents dans le parc en semaine.

A partir des questionnaires réalisés, on constate à travers la question 7 (et la colonne du tableau associée aux moments de la journée durant lesquels se font les activités) que parmi les 10 personnes effectuant des promenades dans le parc, 6 le font toute l'année, peu importe la météo, tandis que 4 de ces personnes n'effectuent cette activité que par beau temps.

Les moments les plus fréquentés par ces 10 personnes sont les week-ends pour 6 d'entre elles, la plupart des autres personnes fréquentant le parc pour y marcher le faisant tout au long de l'année. Ceci confirme les résultats des observations, selon lesquels les marcheurs représentent dans le cas A (semaine) 13% et dans le cas B (week-end) 46% des personnes présentes dans le parc.

La période de la journée la plus privilégiée par les marcheurs semble être l'après-midi, puisque qu'elle est citée par 8 des 10 personnes déclarant pratiquer la marche dans le parc.

Enfin, nous pouvons constater que la fréquence de cette activité se répartit de manière équitable parmi les personnes interrogées, puisqu'une personne déclare venir marcher au lac au moins une fois par jour (personne sans activité professionnelle), 3 personnes au moins une fois par semaine (2 étudiants et 1 personne retraitée), 3 personnes au moins une fois par mois (3 étudiantes) et 3 autres personnes fréquentent plus rarement le parc dans le cadre d'une promenade (il s'agit de 3 personnes ayant une activité professionnelle).

c) Une activité effectuée individuellement ou en groupe, suivant qu'elle soit passage ou promenade :

Tout comme dans le cas des activités sportives, la marche à pied s'effectue au sein du parc de la Bergeonnerie de manière individuelle, en groupes de plusieurs ou en familles. Le tableau suivant montre la répartition des marcheurs selon ces catégories :

	Personnes ou groupes relevés	Marche	Dont			Pourcentage des marcheurs dans le parc	Total parc
			Personnes seules	Plusieurs personnes	Familles		
Relevé A (semaine)	Personnes	18	6	12	-	13%	134
	Groupes	11		5	-	26%	42
Relevé B (week-end)	Personnes	148	18	74	56	46%	319
	Groupes	64		33	13	47%	137

La répartition entre ces trois catégories est ici plus facile à établir que dans le cas des activités sportives. Il semble ainsi que les groupes de marcheurs de plusieurs personnes, constitués rappelons-le des couples, des groupes d'amis ou de tout autre groupement de deux personnes ou plus, représentent la moitié des marcheurs croisés, qu'ils soient considérés de manière individuelle ou non. Parmi eux, on observe surtout des couples, qui semblent représenter environ la moitié des groupes croisés durant le relevé A.

Pour leur part, les familles ne semblent représentées que durant les week-ends, périodes pendant lesquelles elles représentent 38% des marcheurs et 20% des groupes de marcheurs croisés. Durant les week-ends, les promenades en famille semblent ainsi être des activités particulièrement représentées au sein du parc. Nous pouvons supposer que ces familles profitent également de leur balade au sein du parc pour utiliser l'aire de jeux d'enfants située au nord du parc.

On constate par ailleurs que la marche à pied est très liée à une autre activité : celle de promener son chien. Ainsi, dans le cas du relevé effectué durant le week-end, 10 des 64 groupes observés sont accompagnés de leur chien.

d) Les populations concernées par les promenades :

- *L'origine sociale des ces populations : une activité regroupant une plus faible proportion d'étudiants :*

Grâce aux questionnaires effectués, on constate que sur les 10 personnes déclarant venir régulièrement marcher dans le parc, 5 sont des étudiants, 3 ont une activité professionnelle, 1 est retraitée et la dernière est sans activité professionnelle. Ceci confirme d'une part le fait que les personnes exerçant une activité professionnelle ne viennent pas au parc pour y faire du sport mais plutôt pour s'y promener.

D'autre part, bien que la proportion de femmes interrogées au cours de ce questionnaire soit de 10 sur 17, celles-ci représentent 8 des 10 personnes déclarant marcher régulièrement au Lac. Il est possible d'y voir un résultat concret, puisqu'à travers les observations, il semble que la proportion d'hommes seuls parmi les marcheurs soit assez faible (la proportion d'hommes et de femmes parmi les usagers n'a pas été relevé durant les comptages, ces constats sont donc uniquement basés sur des observations).

- *L'origine spatiale des ces populations : une certaine hétérogénéité :*

Du point de vue des quartiers dont sont originaires les marcheurs interrogés dans cette étude, on constate une relative hétérogénéité parmi les 10 personnes concernées : 2 vivent dans le quartier des Deux Lions, 2 à Tours Centre, 2 à Tours Nord, 2 à Joué-lès-Tours, 1 personne dans le quartier de la Bergeonnerie et 1 autre sur la commune de Saint-Avertin.

Parmi ces 10 personnes fréquentant le parc pour s'y promener, 5 utilisent la marche à pied pour s'y rendre (dont 3 personnes habitant les Deux Lions ou la Bergeonnerie, 1 habitant Joué-lès-Tours et 1 habitant Tours Centre), tandis que 4 viennent au parc en voiture (dont 1 personne habitant Joué-lès-Tours, 1 habitant Tours Centre, 1 habitant Tours Nord et enfin 1 habitant Saint-Avertin).

- *L'appropriation des espaces du parc par les populations pratiquant la marche à pied au sein du parc :*



Photo 35 : Des marcheurs circulant sur les allées du Parc

Les espaces du parc les plus utilisés par les promeneurs sont là encore les allées, même si certaines personnes préfèrent se promener sur les pelouses, surtout lorsque la météo est agréable.

En général, les marcheurs effectuent également des boucles autour du lac, mais certains effectuent également un passage au sein du parc. Sur les 17 personnes interrogées, 4 effectuaient d'ailleurs un itinéraire intégrant d'autres espaces que le Lac de la Bergeonnerie. Ainsi, 3 personnes réalisaient en réalité une promenade de plusieurs kilomètres au sein de Tours ou de Joué-lès-Tours, dont le Lac n'était qu'une étape parmi d'autres espaces verts comme le Parc Honoré de Balzac, situé à proximité. La dernière personne venait de l'arrêt de bus du « Lac » situé à proximité et se rendait dans le quartier des Deux Lions pour un rendez-vous.

Ces deux exemples montrent l'importance de la marche à pied en tant qu'activité de passage, et rejoint en ce sens la partie précédente qui s'intéressait aux connexions entre le parc et son environnement, ainsi qu'à sa capacité à devenir une voie alternative de circulation. Il semble donc que ce soit le cas pour les trois personnes précédemment citées.

Non seulement l'emplacement du Lac de la Bergeonnerie (au sein de la ville de Tours mais également à proximité de Joué-lès-Tours) permet de l'intégrer dans des promenades urbaines de plus grandes ampleurs, mais il permet également de le positionner dans un espace stratégique, situé au centre de flux non négligeables (passages du centre-ville et de l'Avenue Grammont au quartier des Deux Lions notamment). Cette dernière fonction s'entrevoit à la vue des réponses au questionnaire, puisque sur les 4 personnes déclarant utiliser le parc comme lieu de passage, 3 sont des habitants du quartier des Deux Lions. Enfin, parmi les 4 personnes interrogées déclarant fréquenter la Piscine du Lac, 3 habitent dans le quartier des Deux Lions ou à Joué-lès-Tours et ont donc tendance à traverser le Parc du Lac de la Bergeonnerie pour s'y rendre.

24. Les activités de convivialité :

Les activités de convivialité concernent les personnes se rendant au Lac de la Bergeonnerie afin d'y déjeuner ou d'y rencontrer des connaissances, ainsi que les personnes emmenant leurs enfants sur les aires de jeux. Le tableau suivant présente la répartition de ces activités suite aux observations et aux comptages effectués :

	Personnes ou groupes relevés	Pique-nique	Jeux d'enfants	Total
Relevé A (semaine)	Nombre de personnes	71	16	134
	<i>Pourcentage (personnes)</i>	53%	12%	100%
	Nombre de groupes	8	3	42
	<i>Pourcentage (groupe)</i>	19%	7%	100%
Relevé B (week-end)	Nombre de personnes	28	25	319
	<i>Pourcentage (personnes)</i>	9%	8%	100%
	Nombre de groupes	4	6	137
	<i>Pourcentage (groupe)</i>	3%	4%	100%

a) Les activités de convivialité :

Afin de simplifier les activités dites « de convivialité » présentes au sein du parc étudié ici, celles-ci ont été divisées en deux types :

- D'une part les pique-niques ou repas pris au sein du Lac, ainsi que les réunions et rendez-vous effectués entre des connaissances
- D'autre part les activités liées aux aires de jeux d'enfants, c'est-à-dire les enfants jouant sur les jeux mais également les parents ou adultes les surveillant



Photo 37 : On observe beaucoup d'activité dans cette deuxième aire de jeux, entre les activités ludiques des enfants et la surveillance des parents

Cette catégorie représente, en termes d'individus, un nombre important de personnes présentes au sein du parc. Ainsi, sur les 453 personnes présentes dans le parc au cours des deux comptages, ces activités de convivialité en concernent 31%. Il est important de ne pas trop surestimer ce chiffre qui peut sembler important. Etant donné que l'essentiel des activités de convivialité se pratique en groupe, il peut être normal d'obtenir un tel chiffre. Lorsque l'on considère cette proportion du point de vue des groupes rencontrés et non des individus, on constate que les activités de convivialité ne représentent plus que 12% des groupes rencontrés durant ces comptages.

Au travers des questionnaires réalisés, on constate que ces activités liées à la convivialité correspondent aux activités citées par les usagers dans la question 7 sous les termes suivants :

- **Pique-nique** : citée par 11 personnes
- **Rendez-vous avec des connaissances** : citée par 3 personnes

Les activités liées aux enfants et aux aires de jeux ne sont pas représentées dans les questionnaires, puisque cette activité n'est citée par aucune des personnes interrogées. L'étude de cette activité se fera donc uniquement au moyen des observations.

b) Des activités particulièrement liées aux moments considérés :

L'organisation de pique-niques par les usagers du parc n'est pas une activité à négliger, puisqu'elle concerne 22% des individus croisés au cours de ces comptages. Cette activité est largement plus importante en proportion durant les semaines, puisque dans le cadre du comptage A, 53% des individus observés pique-niquaient, alors qu'ils n'étaient que 9% dans le cas du comptage B effectué durant le week-end. De même, sur les 99 personnes pratiquant cette activité observées durant ces deux relevés, 71 l'ont pratiquée durant la semaine et 28 durant le week-end.

Parmi les questionnaires effectués, nous avons vu que cette activité concernait 11 personnes sur les 17 interrogées. Lorsque l'on étudie les moments durant lesquels

cette activité type est pratiquée, on constate qu'elle correspond à des moments bien définis dans le temps :

- L'heure de midi est évidemment l'horaire mentionné par ces 11 personnes, même si une personne déclare également venir parfois manger au lac en soirée, durant l'été essentiellement
- Les pique-niques sont organisés par tous les usagers dès que la météo le permet, c'est-à-dire dès les mois d'avril ou mai selon l'année, et ce jusqu'au mois de septembre voire d'octobre (sauf dans le cas des étudiants qui ne fréquentent pas le parc durant leurs congés ou leurs stages)
- Les pique-niques sont organisés de manière égale entre les semaines et les week-ends, mis à part dans le cas des étudiants qui privilégient les semaines hors vacances scolaires.

Concernant les rendez-vous avec des connaissances, activité citée par 2 personnes au cours des questionnaires, il semble que cette activité croise beaucoup d'autres activités déjà étudiées précédemment. Ainsi, la première personne citant cette activité mentionne également rencontrer ses amis au Lac afin de bavarder, de manger ou de faire une partie de jeu de ballon. Nous considérerons que ce type d'activités est compris en partie dans le paragraphe traitant des activités sportives et en partie dans les lignes précédentes concernant les repas organisés au Lac. De même, dans le cas de la deuxième personne citant ce type d'activités, elle associe également ces sorties au repas pris avec ses amis. Nous ne considérerons donc pas non plus cette activité.



Photo 38 : Les personnes présentes ici sur les pelouses effectuent diverses activités : jeux de ballons, détente et repos, tandis que les personnes circulant derrière dans les allées se baladent ou promènent leur chien

Enfin, concernant la troisième catégorie d'activités, celle liée aux aires de jeux d'enfants, elle semble répartie de manière régulière entre les semaines et les week-ends. Sur les 453 personnes croisées durant les relevés A et B, cette activité représentait ainsi 41 personnes (16 durant la semaine et 25 durant le week-end). D'autre part, les individus dont les activités sont liées aux aires de jeux d'enfants représentent respectivement 12% et 8% des individus présents dans le parc durant les relevés A et B.

c) Des activités de convivialité pratiquées en groupe ou en famille :

La quasi-totalité de ces activités, de par leurs définitions même, s'effectuent en groupe. Concernant les pique-niques, ceux-ci se répartissent entre ceux organisés en famille, entre amis ou entre collègues. Il est assez compliqué de dissocier les amis des collègues à partir de simples observations, c'est pourquoi l'analyse de la répartition de ces groupes ne sera pas trop développée. Cependant, une observation effectuée en semaine a montré l'une des tables de pique-nique utilisée par un groupe de travailleurs venant du chantier situé à côté. Plutôt que d'aller manger à un endroit plus éloigné de leur lieu de travail et de risquer peut-être de perdre du temps en transport, ces personnes choisissent de manger directement au Lac, dans un cadre relativement agréable qui plus est puisque cette table donne vue directement sur le Lac.

Dans les questionnaires, parmi les 11 personnes citant le pique-nique comme activité, toutes le pratiquent entre amis, même si certaines personnes déclarent également organiser plus rarement des pique-niques avec leur conjoint ou leur famille.

Les activités de convivialité sont très liées aux personnes avec lesquelles l'activité se fait. Ainsi, plusieurs personnes interrogées disent avoir choisi le lac pour y effectuer leur pique-nique tout simplement pour s'adapter à un ami pour lequel il est plus pratique de venir au Lac.

Concernant les activités liées aux aires de jeux pour enfants, ils s'effectuent dans la quasi-majorité des cas en famille, se constituant en général de l'un ou des deux parents, voire des grands-parents, surveillant un ou plusieurs enfants s'amusant sur les jeux. Dans ce cas-là, on observe également des regroupements s'effectuant entre les parents, qui s'installent sur un banc et discutent tout en surveillant leurs enfants.

d) Les populations concernées par les activités de convivialité :

- *Les activités conviviales drainent surtout des étudiants liés au quartier et des familles :*

Le pique-nique est une activité essentiellement pratiquée par des personnes jeunes. Sur les 11 personnes déclarant pratiquer cette activité, 9 sont ainsi des étudiants, les 2 autres personnes étant une employée ou une personne sans activité professionnelle (mais elles sont toutes les deux âgées de moins de 25 ans tout de même).

De plus, sur les 9 étudiants interrogés, ils citent tous le pique-nique comme étant une activité qu'ils organisent régulièrement. C'est d'ailleurs l'activité qui est globalement citée en premier chez les personnes interrogées, peut-être en raison de la période de l'année durant laquelle ont été réalisés les questionnaires. Il semble que le pique-nique soit chez les étudiants une activité très répandue, ce qui est particulièrement frappant lors des observations. Les pelouses sont ainsi remplies de personnes assises devant leur repas. Les étudiants semblent en particulier apprécier de pouvoir manger

dehors plutôt que seuls dans leur appartement ou même avec leurs amis au restaurant universitaire, pourtant situé à proximité (au nord des bâtiments de la Faculté de Droit).

Comme dans le cas des activités précédemment étudiées, les étudiants interrogés sont pour la plupart issus du quartier des Deux Lions, qu'ils y vivent ou qu'ils y étudient (sauf dans le cas d'une étudiante vivant à Tours Nord et étudiant en dehors de Tours). Il leur est donc pratique d'aller manger au Lac le midi plutôt que de se rendre au Restaurant Universitaire ou chez eux. Cette activité semble plus fréquente encore depuis l'ouverture d'un centre commercial dans le quartier des Deux Lions, permettant l'achat de nourriture plus adaptée aux pique-niques.

D'autre part, sur les 11 personnes prenant régulièrement leur repas du midi dans le parc, 7 se rendent au parc dans cette circonstance à pied, en général depuis leur lieu d'étude, situé dans le quartier des Deux Lions dans le cas de la plupart des personnes interrogées ici. Une personne (étudiante) s'y rend en vélo, toujours depuis son lieu d'études. Enfin, 3 personnes y viennent en voiture, mais en dehors des périodes de travail ou de cours, soit essentiellement le week-end.

Les populations fréquentant les aires de jeux sont pour leur part des familles, composées d'enfants en âge de jouer sur ces jeux, ainsi que d'un ou plusieurs adultes qui peuvent être un parent ou un autre membre de la famille, ou encore une personne en charge de leur surveillance (ami, nourrice, baby-sitter...).

- *L'appropriation des espaces du parc par les populations pratiquant des activités de convivialité :*

Les espaces les plus fréquentés par les populations considérées dans cette partie sont les pelouses, les bancs et les tables de pique-nique dans le cas des repas et des rencontres entre connaissances, ainsi que les jeux d'enfants dans le cas des activités familiales liées aux aires de jeux.

Dès les premiers jours de beau temps, il est directement observable au sein du parc du Lac de la Bergeonnerie que les pelouses deviennent des lieux d'usages pour les populations. Dans le cas des grands groupes d'étudiants se réunissant pour déjeuner, les tables sont en général trop petites et les étudiants leur préfèrent donc la pelouse. Les familles décidant de déjeuner dans le parc choisissent plus facilement les tables de pique-nique, souvent plus pratiques et adaptées au type de repas qu'elles ont apportés.

Il est à noter que le Service des Parcs et Jardins de la ville de Tours n'avait pas à l'origine prévu d'installer des tables de pique-nique au sein du parc. C'est suite à l'ouverture du centre aquatique du Lac à proximité que le service a constaté la présence de personnes qui profitaient de leur venue à la piscine pour aller ensuite manger dans le parc du Lac de la Bergeonnerie, la piscine ne proposant pas à l'époque de lieu de restauration. Le Service des Parcs et Jardins a donc décidé de s'adapter à cette « demande » non formulée et a installé les tables que l'on peut observer aujourd'hui. Cet exemple montre bien que parfois ce sont les aménagements qui s'adaptent aux usages et non l'inverse.

Mis à part les tables de pique-nique qui sont en nombre restreint au sein du parc, la pelouse ne manque pas et les surfaces utilisées par les personnes déjeunant sur l’herbe ne semblent donc pas empiéter sur l’espace des autres usagers du parc. Le seul élément qui peut être mentionné concernant cet usage se situe au niveau des poubelles disponibles sur le parc. Il semble qu’après la pause de midi, il arrive que celles-ci soient pleines et débordent, ce qui peut gêner les populations circulant dans le parc.

25. Les activités de détente et de d’approche de la nature :

	Personnes ou groupes relevés	Détente	Total
Relevé A (semaine)	Nombre de personnes	4	134
	<i>Pourcentage (personnes)</i>	3%	100%
	Nombre de groupes	3	42
	<i>Pourcentage (groupe)</i>	7%	100%
Relevé B (week-end)	Nombre de personnes	51	319
	<i>Pourcentage (personnes)</i>	16%	100%
	Nombre de groupes	24	137
	<i>Pourcentage (groupe)</i>	18%	100%

Cette partie concerne les activités dites « de détente et d’approche de la nature ». Elles correspondent à des activités observées lors des comptages et citées par les personnes interrogées lors du questionnaire. Elles regroupent donc les personnes venant au Lac pour s’y reposer, y lire, y écouter de la musique, bavarder avec des amis, observer le lac, ou bien encore observer la faune et la flore présentes dans le parc.

a) Les activités de détente et d’approche de la nature : des activités calmes :



Photo 39 : Sur les berges, on observe des personnes se reposant, bronzant, bavardant ou encore pêchant

Ces activités sont moins spontanément citées par les personnes interrogées, même si elles semblent être présentes au sein du parc d’après les observations. Elles

consistent essentiellement en des activités calmes, liées au repos ou encore à la contemplation de la nature présente dans le parc, de type bavardage, lecture, sieste, observation de la nature, pêche ou encore bronzage, et qui n'entraient pas dans les catégories précédemment citées (notamment les activités de convivialité).

Parmi les personnes observées durant les deux périodes de comptage (453), 55 appartiennent donc à cette catégorie d'activités, soit 12% des individus dans leur ensemble ou 15% des groupes rencontrés. Parmi ces cinquante individus, on constate diverses situations parmi lesquelles : des personnes se reposant sur un banc après avoir couru ou marché, des personnes bronzant dans l'herbe, des couples regardant le lac, assis sur un banc, un groupe constitué de quelques amis bavardant sur l'herbe, ou encore des personnes pêchant sur les berges du lac. La multitude de situations rencontrées rend difficile un éventuel classement de celles-ci. Deux personnes citent cependant ce type d'activités à la question 7. La première personne est un touriste allemand effectuant l'itinéraire de la « Loire à Vélo » (qui passe par le Parc du Lac de la Bergeonnerie) et s'arrêtant quelques minutes sur un banc du parc. Il utilise son temps à observer le lac et la faune qui y vit. La deuxième personne concernée est une étudiante appréciant de venir au Lac pour y flâner et se poser dans l'herbe tranquillement.



Photo 40 : Un couple se détend sur un banc

b) Des activités de détente adaptées aux fins de semaine :

Ces activités semblent largement plus représentées durant le week-end. Au cours du relevé B, les activités de détente et de rapprochement de la nature concernent ainsi 16% des personnes présentes dans le parc, contre 3% dans le cas du relevé A effectuée en semaine.

On peut imaginer que ces visites de détente au Lac sont effectuées par les usagers pour se détendre après une semaine de travail et s'aérer l'esprit.

c) Des activités effectuées principalement entre amis ou en couple :

	Personnes ou groupes relevés	Détente	Dont			%	Total Parc
			Personnes seules	Plusieurs personnes	Familles		
Relevé A (semaine)	Personnes	4	2	2	-	3%	134
	Groupes	3		1	-	7%	42
Relevé B (week-end)	Personnes	51	4	41	6	16%	319
	Groupes	24		18	2	18%	137

Le tableau précédent a été construit suite aux observations réalisées durant les comptages A et B. Etant donné le faible nombre d'éléments compris dans le premier comptage, seuls les résultats du relevé effectué durant le week-end seront étudiés. Nous pouvons donc constater que les personnes observées dans le cadre d'une activité de détente ou de rapport à la nature sont en majorité réparties en groupe. Ainsi, sur les 24 groupes observés durant ce relevé, correspondant à 51 personnes, on relève la présence de 2 familles (de 3 personnes chacune) et de 4 personnes seules. Le reste est constitué de groupes de plusieurs personnes et de couples (cette dernière catégorie étant largement plus représentée).

d) Les populations les plus concernées par ces activités:

Les activités considérées dans ce paragraphe sont si peu représentées dans le questionnaire qu'il semble impossible d'étudier les populations concernées. En outre, il ne semble pas, au regard des observations effectuées, que ces activités concernent une population en particulier.

Du point de vue de l'appropriation de l'espace par les populations pratiquant ces activités, il est là aussi difficile de tirer des conclusions. Les espaces les plus fréquentés par ces populations sont cela dit les pelouses et les bancs disséminés le long du parc.

D'autre part, les berges, lieu de connexion entre l'eau du lac et les pelouses, sont également des lieux riches en activités, qu'il s'agisse d'enfants observant les canards ou les grenouilles présentes dans le lac, de chiens s'y baignant ou de personnes y pratiquant la pêche (même s'il s'avère que cette activité soit réglementée au sein du parc).

CONCLUSION

L'objet de cette étude était d'étudier les modes d'appropriation en jeu au sein des parcs et jardins publics, et plus particulièrement dans le cas d'un parc urbain comme le Parc du Lac de la Bergeonnerie.

Tout d'abord, il est important de se rendre compte de la spécificité que constitue un parc urbain. De par leur positionnement à proximité des centres de vie dans les espaces urbains, mais également du fait de leurs surfaces parfois considérables, les parcs urbains attirent une diversité de population qui n'a d'égale que la diversité des activités qu'ils génèrent.

Nous avons pu observer à travers l'exemple du Parc du Lac de la Bergeonnerie, la corrélation qu'il existe entre les usages liés à un espace vert et l'aménagement de celui-ci. Alors que nous pourrions croire que les usages associés aux parcs urbains sont simplement générés par les possibilités en termes d'équipements ou de connexions qu'ils offrent, nous constatons que les usages observés en réalité vont bien au-delà. Le simple exemple des tables de pique-nique installées par le Service des Parcs et Jardins de Tours bien après l'ouverture du parc nous prouve même que l'inverse peut également être observé.

Lorsque l'on s'intéresse à ce questionnement du point de vue des déplacements liés au Lac de la Bergeonnerie, nous constatons que c'est sur les interactions entre celui-ci et son environnement qu'il faut se pencher. Notre questionnement était donc de savoir quelles étaient les relations qui existaient entre les espaces verts et leur environnement urbain.

Nous avons émis l'hypothèse que la façon dont les flux de circulation se structuraient au sein du parc, montraient l'existence de « connexions » ou de « non-connexions » entre le parc et son environnement urbain. Dans le cas de notre étude, l'analyse des résultats a permis d'établir les points suivants en ce qui concerne le Parc du Lac de la Bergeonnerie :

- Ce parc est relativement peu connecté à son environnement, à la fois du point de vue spatial et du point de vue de ses usagers, qui ne le perçoivent pas comme étant intégré à un quartier en particulier, notamment du fait de sa faible lisibilité en termes d'accessibilité
- Ce parc est pourtant le lieu et le générateur de nombreux déplacements et s'inscrit en ce sens comme un lieu de passage inclus dans la mobilité quotidienne des usagers
- Dans le cas où les aménagements de ce parc en termes d'accès ou de mobilité ne correspondent pas aux envies et aux besoins de la population, celle-ci semble en partie capable de l'adapter à ses besoins de déplacements

D'autre part, en ce qui concerne les modes d'appropriations d'un espace comme le Lac de la Bergeonnerie de la part des différentes populations qui en sont usagères,

l'hypothèse que nous avons émise était que les utilisateurs s'appropriaient positivement un espace lorsque celui-ci avait été pensé autour des usages observés ou quand il répondait à des attentes de ces utilisateurs non couvertes par les autres parcs et jardins de la ville considérée. La dernière partie de notre étude nous a ainsi permis d'établir les résultats suivants :

- La combinaison au sein du Parc de la Bergeonnerie d'un aménagement relativement bien adapté aux populations riveraines du parc (étudiants du Quartier des Deux Lions, résidents ou non) et d'équipements rarement présents dans les autres parcs et jardins à disposition des usagers, ou mis en valeur d'une manière différente (le lac, les vastes surfaces de pelouses), entraîne chez les usagers une appropriation positive de cet espace, qui est vu par ceux-ci comme un espace agréable à vivre et répondant à leurs besoins et envies
- Dans une certaine mesure, le Parc du Lac de la Bergeonnerie semble s'être aménagé de manière progressive, au fur à mesure de l'évolution (naturelle ou non) des espaces que les populations s'appropriaient à travers leurs usages
- Les quelques exemples d'aménagements mis en place par les services de gestion montrent que ceux-ci sont efficaces lorsqu'ils ont été réalisés autour d'usages observés au sein du Parc (c'est le cas des tables de pique-nique) mais s'avèrent moins réussis dans le cas contraire (comme dans le cas du cheminement en partie délaissé par certaines populations)

Ainsi, nous pouvons en conclure que les espaces relativement réussis (dans le sens où ils génèrent de nombreux usages et satisfont la population usagère) ne sont pas forcément comme on pourrait le croire des espaces dont les usages ont été imaginés et prévus dès leur création. Au contraire, le cas du Parc du Lac de la Bergeonnerie nous montre que l'appropriation par les usagers d'un parc intégré au sein de la ville peut également se construire au fur et à mesure que les usagers y font apparaître des usages.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIF Teddy. « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », Métropoles, 2009, <http://metropoles.revues.org/3876>
- AUTRAN Stéphane, BOUTEFEU Emmanuel. *Les espaces verts à l'épreuve des documents d'urbanisme : l'exemple de l'agglomération lyonnaise*.
Intervention au colloque européen « La ville durable et ses territoires de nature : politiques verts et évaluations », en ligne sur le site de l'ENACT de Montpellier, 2005.
- BLANZE Marie. *L'appropriation des places publiques selon le genre*, 70 p.
PFE, EPU-DA, 2010.
- BOUGE Félix. *Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain-rural*. 85 p.
PFE, EPU-DA, 2009.
- BOUTEFEU Emmanuel. *La nature en ville : rôle du végétal vis-à-vis de la qualité de la vie, la biodiversité, le microclimat et les ambiances urbaines*.
Note de synthèse, CERTU, 2010.
- BRUNON Hervé, MOSSER Monique. *Le jardin contemporain : renouveau, expériences et enjeux*, Paris : Editions Scala, 2006, 127 p.
- CERTU. *Composer avec la nature en ville*, Lyon : CERTU, 2009, 375 p.
- CERTU, « Nature en ville », in *CERTU*, www.certu.fr, mars-avril 2011.
- CHOAY Françoise, MERLIN Pierre. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France, 2010 (3^{ème} édition), 843 p.
- COTTEL Laurianne. *Prise en compte de la trame verte urbaine par les politiques publiques : cas d'étude : l'Agglomération tourangelle*. 90 p.
PFE, EPU-DA, 2010.
- DEBROECK Marine. *Réaménagement du jardin Pierre Adrien Dalpayrat afin de faciliter la mixité sociale au sein d'un quartier de Paris*. 59 p.
Projet Individuel, EPU-DA, 2006.
- FEDENATUR. *Enquête sur les fonctions sociales des espaces naturels périurbains*.
Tours : Enquête auprès du Service des Parcs et Jardins de Tours.
- FEDENATUR, « Espaces Nature de Tours », in *Fedenatur*, www.fedenatur.org, mars-avril 2011.
- GÜLLER Peter. *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001, 223 p.
- MURET Jean-Pierre. *Espaces verts et qualité de la vie*, Paris : Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1979, 285 p.

- RACINE Michel. *Créateurs de jardins et de paysages* : en France de la Renaissance au XXI^{ème} siècle. Tome II, du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle, Arles : Actes Sud, Versailles : Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 2002, 419 p.
- SERVICE TECHNIQUE DE L'URBANISME. *L'aménagement des espaces verts* : conception technique et réalisation, dossiers d'études et de travaux, modalités administratives, Paris : Editions du Moniteur, 1991, 291 p.
- STEFULESCO-MOLLIE Caroline. *L'urbanisme végétal*, Paris : Institut pour le développement forestier, 1993, 323 p.
- THEBAUD Philippe. *Dictionnaire des jardins et des paysages*, Paris : Conservatoire des jardins et paysages, 2007, 787 p.
- VILLE DE TOURS, « Parcs et jardins », in *Tours.fr*, www.tours.fr, mars-avril 2011.

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Jardins familiaux de la Bergeonnerie dans le sud de la ville de Tours	18
Photo 2 : Entrée de parcelle dans les jardins de la Bergeonnerie	18
Photo 3 : Statue dans le jardin des Prébendes	19
Photo 4 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le plan d'eau	19
Photo 5 : Jardin des Prébendes d'Oé, vue sur le kiosque à musique, élément caractéristique des jardins du 19 ^{ème} siècle	19
Photo 6 : Jardin Henry de Ségogne, situé dans le centre ancien de Tours	19
Photo 7 : Cèdre du Liban planté en 1804 dans le jardin du musée des Beaux-arts	19
Photo 8 : Jardin du musée des Beaux-arts, vue sur le jardin à la française	19
Photo 9 : Jardin Botanique, vue sur les parterres de fleurs depuis un ginkgo biloba	20
Photo 10 : Le plus ancien jardin de Tours, le jardin Botanique	20
Photo 11 : Jardin Botanique, vue sur les parterres et les arbres remarquables	20
Photo 12 : L'un des parcs animaliers du jardin Botanique	20
Photo 13 : Jardin François Sicard, situé face au musée des Beaux-arts	20
Photo 14 : Square Jacques Monod, situé dans le quartier des Deux Lions	22
Photo 15 : Jardin Rabelais, renommé depuis jardin Andrée Chedid	22
Photo 16 : Rosiers dans le jardin Rabelais	22
Photo 17 : La Coulée Verte, dans le quartier des Deux Lions.....	22
Photo 18 : Les salons-jardins dans le quartier des Deux Lions	22
Photo 19 : Jardin des Rives du Cher.....	22
Photo 20 : Place Foire le Roi, situé près de la rue Colbert dans le centre de Tours	23
Photo 21 : Jardin René Boylesve sur la place de Strasbourg.....	23
Photo 22 : Parc Honoré de Balzac, situé au cœur d'une île artificielle située sur le Cher	25
Photo 23 : Aire de skate et de roller au sein du Parc Honoré de Balzac	25
Photo 24 : Le Vallon de la Bergeonnerie, fréquenté par les joggeurs	25
Photo 25 : L'Ile Simon, située sur la Loire	25
Photo 26 : Terrain de football dans le Vallon de la Bergeonnerie.....	25
Photo 27 : Le Parc du Lac de la Bergeonnerie, au sud du Cher	26
Photo 28 : Promenade des Rives Nord du Cher, au sud du quartier des Rives du Cher..	26
Photo 29 : Vue sur le Parc du Lac de la Bergeonnerie depuis la digue située à l'ouest du parc	36
Photo 30 : L'une des deux aires de jeux d'enfants du parc	39
Photo 31 : L'une des tables de pique-nique du parc	39
Photo 32 : Des joggeurs s'étirent sur les tables de pique-nique après leur course. Derrière eux, d'autres personnes courent	54

Photo 33 : Des cyclistes circulant dans le Parc du Lac de la Bergeonnerie	55
Photo 34 : La présence d'un lac dans cet espace vert influe en partie les personnes se rendant au Parc	56
Photo 35 : Des marcheurs circulant sur les allées du Parc	65
Photo 36 : La forte activité liée aux aires de jeux et à la surveillance des enfants.....	66
Photo 37 : On observe beaucoup d'activité dans cette deuxième aire de jeux, entre les activités ludiques des enfants et la surveillance des parents	67
Photo 38 : Les personnes présentes ici sur les pelouses effectuent diverses activités : jeux de ballons, détente et repos, tandis que les personnes circulant derrière dans les allées se baladent ou promènent leur chien	68
Photo 39 : Sur les berges, on observe des personnes se reposant, bronzant, bavardant ou encore pêchant.....	71
Photo 40 : Un couple se détend sur un banc.....	72

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des espaces verts de la ville de Tours	15
Figure 2 : Localisation du Parc du Lac de la Bergeonnerie dans la ville de Tours	37
Figure 3 : Localisation du Parc du Lac de la Bergeonnerie dans son environnement urbain.....	38

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	4
FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION	9

PARTIE 1 : LE CONTEXTE GENERAL DE LA RECHERCHE..... 11

1. La diversité des espaces verts :	12
11. Une définition des espaces verts qui diffère selon les acteurs :	12
12. Le classement en typologie de ces espaces verts :.....	13
13. La caractérisation des parcs, jardins et squares publics :.....	13
a) <i>Les parcs publics urbains :</i>	<i>13</i>
b) <i>Les jardins publics et les squares :.....</i>	<i>14</i>
14. Le classement des parcs et jardins publics de Tours :	15
a) <i>Le règlement général propre aux espaces verts de la ville de Tours :</i>	<i>16</i>
b) <i>L'historique de la création des parcs et jardins publics de Tours :.....</i>	<i>16</i>
c) <i>Le classement utilisé par le Service des Parcs et Jardins de Tours :.....</i>	<i>18</i>
2. Les acteurs en charge des espaces verts à Tours.....	28
21. La démarche d'embellissement de la ville de Tours :	28
22. Le Service des Parcs et Jardins de la ville de Tours :.....	29
3. Les fonctions associées aux espaces verts dans une ville :	30

PARTIE 2 : QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES 31

1. Constats :	32
11. L'inclusion des espaces verts dans la ville :.....	32
12. L'enclavement de certains espaces verts :.....	32
13. L'aménagement progressif par la ville de certains espaces verts, suite aux usages ou aux demandes des usagers :	33
2. Questionnements et hypothèses :	33
21. Questionnements :.....	33
22. Hypothèses :.....	34

PARTIE 3 : TERRAIN D'ETUDE ET CHOIX DES METHODES..... 35

1. Le terrain d'étude :	36
11. Le choix du terrain d'étude :.....	36
12. Pourquoi choisir un parc de loisirs ?	36
13. Présentation du quartier d'étude :	37
a) <i>Localisation :</i>	<i>38</i>
b) <i>Le Parc du lac de la Bergeonnerie :</i>	<i>39</i>
14. Caractéristiques du site :	39
2. Méthode de travail.....	40
21. Les observations :	40
22. Les questionnaires :.....	41
a) <i>Intérêt du questionnaire :.....</i>	<i>41</i>
b) <i>Composition du questionnaire :</i>	<i>41</i>
c) <i>Remarques autour des questionnaires :.....</i>	<i>42</i>
d) <i>Les personnes interrogées :.....</i>	<i>42</i>

PARTIE 4 : VERIFICATION DES HYPOTHESES DE RECHERCHE .. 43

1. Les relations entre le Parc du Lac de la Bergeonnerie et son environnement :.....	44
11. Les connexions entre le parc et le reste de la ville :	44
a) Les « portes » d'accès au parc :	44
b) L'accès en transport en commun :	45
c) La connexion aux autres quartiers de Tours et au centre-ville :	45
12. Les difficultés de liaisons entre le parc et son environnement :	45
a) Les difficultés concernant les liaisons piétonnes :	45
b) Les difficultés concernant les liaisons à vélo :	46
c) Les difficultés concernant les liaisons routières :	47
13. Le relatif enclavement du parc :	48
14. Les flux observés au sein du parc :	49
a) La localisation des flux :	50
b) Les modes de déplacement utilisés dans le cadre de ces flux :	50
15. Les relations entre les usages et les possibilités de circulation :	51
16. Le Lac en tant que nouvelle voie de circulation douce :	52
2. L'appropriation du parc par les différentes populations usagères :.....	53
21. Les activités observables dans le parc :	53
22. Les activités sportives :	53
a) Les activités sportives au sein du Lac de la Bergeonnerie, entre footing et pratique du vélo :	54
b) Le footing, activité particulièrement représentée au sein du parc :	55
c) Une répartition homogène des ces activités sportives suivant les périodes :	56
d) Des activités sportives effectuées seul ou en groupe suivant les instants et les besoins recherchés :	57
e) Les populations les plus concernées par les activités sportives :	59
23. L'activité de promenade :	61
a) La promenade, une activité particulièrement visible au sein du parc :	62
b) Une activité de promenade répartie dans le temps et intégrée à la mobilité des usagers :	63
c) Une activité effectuée individuellement ou en groupe, suivant qu'elle soit passage ou promenade :	63
d) Les populations concernées par les promenades :	64
24. Les activités de convivialité :	66
a) Les activités de convivialité :	66
b) Des activités particulièrement liées aux moments considérés :	67
c) Des activités de convivialité pratiquées en groupe ou en famille :	69
d) Les populations concernées par les activités de convivialité :	69
25. Les activités de détente et de d'approche de la nature :	71
a) Les activités de détente et d'approche de la nature : des activités calmes :	71
b) Des activités de détente adaptées aux fins de semaine :	72
c) Des activités effectuées principalement entre amis ou en couple :	73
d) Les populations les plus concernées par ces activités:	73
CONCLUSION.....	74
BIBLIOGRAPHIE	76
TABLE DES PHOTOS	78
TABLE DES FIGURES	79
TABLE DES MATIERES	80
ANNEXES	82

ANNEXES

- **Annexe 1** : Règlement général des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air de la ville de Tours
- **Annexe 2** : Questionnaire

VILLE DE TOURS

REGLEMENT GENERAL DES ESPACES VERTS, PARCS, JARDINS ET AIRES DE LOISIRS DE PLEIN AIR DE LA VILLE DE TOURS

SOMMAIRE

ARTICLE 1

Objet

ARTICLE 2

Modalités d'accès

- 2 – 1 Horaires
- 2 – 2 Véhicules et cavaliers
- 2 – 3 Animaux de compagnie

ARTICLE 3

Règles générales

- 3 – 1 Comportements individuel et collectif
- 3 – 2 Respect de l'environnement

ARTICLE 4

Conditions d'utilisation

- 4 – 1 Utilisation des structures ludiques et de loisirs
- 4 – 2 Activités libres
- 4 – 3 Activités relevant d'une autorisation ou mise à disposition

ARTICLE 5

Responsabilité

ARTICLE 6

Gardiennage

ARTICLE 7

Exécution du présent règlement

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'accès, les règles générales et les conditions d'utilisation des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air de la Ville de Tours y compris des sites privés mis à disposition du public par convention.

Les accès, règles et conditions d'utilisation spécifiques sont définis dans des règlements particuliers regroupant les catégories d'espaces selon leur typologie (Règlements particuliers n° 1 Jardins Historiques, n° 2 Jardins de quartier et n° 3 Espaces de loisirs) ou la nature de s infrastructures mises à disposition (Règlements particuliers n° 4 Parcs animaliers et n° 5 Aires sportives de loisirs) en application du présent règlement.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'ACCÈS

Les espaces verts, parcs, jardins et espaces de loisirs de plein air sont des lieux de détente et de convivialité mis à la disposition du public ; ils sont principalement destinés aux promeneurs à pied.

2 – 1 HORAIRES :

Les espaces verts, parcs, jardins, et aires de loisirs de plein air sont accessibles librement. Cependant, certains lieux étant clos, ils sont soumis à des plages horaires d'accès au public telles que définies dans les règlements particuliers.

Les plages horaires d'accès aux espaces clos d'accompagnement d'établissements municipaux, monuments ou musées sont celles desdits établissements municipaux, monuments ou musées. La Ville de Tours se réserve la possibilité de modifier les horaires ou de fermer les jardins ponctuellement pour des raisons de sécurité (intempéries ou travaux).

2 – 2 VÉHICULES ET CAVALIERS :

La circulation motorisée est interdite à l'exclusion des véhicules municipaux ou spécialement autorisés par la Ville.

La circulation des cycles n'est pas admise sauf dispositions dérogatoires précisées dans les règlements particuliers. Ils peuvent néanmoins être introduits, tenus à la main et seulement dans les allées principales. Toutefois, les vélos d'enfants de moins de 6 ans sont autorisés.

Les chevaux et la pratique de l'équitation sont interdits sauf dans les allées cavalières et les sentiers balisés à cet effet, présents sur certains sites, à l'exclusion de la surveillance équestre exercée par les agents de la Police municipale. Les cavaliers sont tenus de conduire leur monture à une allure préservant la sécurité des promeneurs.

2 – 3 ANIMAUX DE COMPAGNIE :

Les animaux concernés par cet article sont ceux qui accompagnent les usagers ; il ne s'agit pas de la faune sauvage présente sur les différents sites ni des animaux de collection présentés dans certains parcs, ces derniers faisant l'objet du règlement particulier n° 4.

L'accès des chiens et animaux de compagnie est autorisé sous réserve qu'ils soient tenus en laisse ; ils doivent en outre être muselés s'ils sont susceptibles d'avoir une attitude agressive à l'égard d'autrui. Ils ne peuvent accéder aux pelouses, massifs de fleurs ou d'arbustes, pièces d'eau et aires de jeux pour enfants. Leur propriétaire doit s'assurer de laisser les lieux propres et libres de toutes déjections et diriger les chiens dans les espaces qui leur sont réservés à cet effet (canisites).

ARTICLE 3 – RÈGLES GÉNÉRALES

Le public est invité à adopter une attitude responsable tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de l'environnement mis à sa disposition.

3 – 1 COMPORTEMENTS INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

Les usagers doivent respecter la tranquillité et l'ordre public tels que définis à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'activités collectives.

3 – 2 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les usagers sont tenus de veiller au respect des espaces verts, parcs, jardins et espaces de loisirs de plein air et de ne pas entraîner de dégradation des lieux ;

a) en matière de protection des végétaux : il est interdit de piétiner les massifs de fleurs ou d'arbustes, détruire, arracher, couper, mutiler, cueillir, ingérer fleurs, graines, feuillages, branches d'arbres ou d'arbustes, champignons ou tous autres végétaux ou partie végétale.

b) en matière de protection des espaces verts : il est interdit d'accéder aux pelouses sauf dispositions dérogatoires précisées dans les règlements particuliers.

c) en matière de protection de la faune sauvage : il est interdit de chasser, pêcher, d'importuner les animaux sauvages ou de nuire à leur tranquillité.

d) en matière d'intégrité des biens et structures mis à la disposition du public : il est interdit d'utiliser à mauvais escient, de déplacer ou de dégrader le mobilier, les clôtures, structures ludiques, sportives et de loisirs, les fontaines, oeuvres d'art, étiquettes et signalétique ainsi que toute infrastructure installée dans les parcs.
e) en matière d'hygiène et de propreté : il est interdit de salir les biens listés ci-dessus et d'abandonner ou de jeter les déchets ou débris de quelque nature que ce soit en dehors des corbeilles prévues à cet effet.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION

Les activités de loisirs et de repos sont les bienvenues dès lors qu'elles s'exercent sans gêner la liberté d'autrui et sans porter atteinte à sa sécurité.

4 – 1 UTILISATION DES STRUCTURES LUDIQUES ET DE LOISIRS :

Les équipements ludiques et de loisirs à disposition du public ont été installés selon les normes de sécurité en vigueur et font l'objet d'une inspection et d'un entretien réguliers.

Les aires de jeux pour enfants leur sont réservées et doivent être utilisées en respectant les tranches d'âge mentionnées sur les panneaux accompagnant les équipements.

Les enfants doivent faire l'objet d'une surveillance constante et sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

L'utilisation des aires sportives de loisirs fait l'objet du règlement particulier n°5.

4 – 2 ACTIVITES LIBRES :

Les activités concernées par cet article sont celles pratiquées en dehors des structures aménagées, à l'initiative des usagers.

Les activités mettant en péril la sécurité personnelle ou d'autrui sont prosrites, que ce soit par leur caractère dangereux ou en raison de l'absence de surveillance ad hoc, à savoir :

- la baignade et le patinage sur les pièces et cours d'eau,
- la pratique du camping, feux et barbecue,
- l'exercice de jeux tels que l'utilisation de pétards ou feux d'artifice, le lancement de projectiles quels qu'ils soient (pierres, fléchettes, javelots, boomerang, etc.).

En outre, les jeux de ballon ne sont pas autorisés sauf dispositions dérogatoires précisées dans les règlements particuliers.

Les jeux de balles pour enfants de moins de six ans sont toutefois autorisés dans les allées.

Par ailleurs, les jeux de boules peuvent être pratiqués en dehors des espaces aménagés à cet effet dans des espaces suffisamment vastes pour ne pas entraver la circulation.

Les rassemblements ou visites de groupes sont autorisées librement dès lors qu'elles n'ont pas un caractère tel qu'énoncé à l'article 4-3 ou qu'elles ne dérogent pas au présent règlement.

4 – 3 ACTIVITES RELEVANT D'UNE AUTORISATION OU MISE A DISPOSITION :

Toute activité ou manifestation à caractère festif, commémoratif, caritatif, sportif, culturel, politique, religieux, philosophique, commercial ou publicitaire doit faire l'objet d'une demande préalable formalisée auprès du Maire.

L'opportunité d'y donner une suite favorable sera examinée en fonction de sa portée en matière d'intérêt général et de ses modalités de faisabilité ; celles-ci seront appréciées notamment en fonction des équipements temporaires à prévoir et de l'étendue des dispositions dérogatoires au présent règlement à envisager ; elle pourra être assortie, le cas échéant, de conditions tarifaires.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

Les usagers sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes ou par les personnes, animaux ou objets dont ils ont la charge ou la garde.

Le déroulement des activités collectives est placé sous la responsabilité des organisateurs. Tout accident survenant lors de l'utilisation de structures ludiques ou de loisirs ne peut entraîner la responsabilité de la Ville sauf en cas de défectuosité du matériel dûment constatée.

ARTICLE 6 – GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré par des agents municipaux qui sont à la disposition du public pour sa sécurité et son information.

ARTICLE 7 – EXÉCUTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout accès ou utilisation dérogeant au présent règlement doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire après formalisation d'une demande écrite.

Les contrevenants aux dispositions du présent règlement et à tout autre texte juridique en vigueur seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Directeur Général des Services et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent règlement.

ANNEXE 2

Jour : **Heure :**

1°) Sexe : H F

2°) Age : 15-24 ans 25-34 ans 35-44 ans 45-59 ans 60 ans et plus

3°) CSP : Agriculteur Artisan Cadre Profession intermédiaire Employé Ouvrier Retraité
Sans activité professionnelle Etudiant

4°) Dans quel quartier habitez-vous ? Deux Lions Fontaines Rives du Cher Tours Centre Tours Nord Bergeonnerie Joué-lès-Tours Autres : ...

5°) Si vous résidez dans le quartier, avez-vous le sentiment que ce parc fait partie intégrante de celui-ci ?
Pas du tout Plutôt Largement Tout à fait

6°) Quels quartiers sont pour vous en lien avec le Lac de la Bergeonnerie ? Deux Lions Fontaines Rives du Cher Joué-lès-Tours Autres : ...

7°) Quelles activités pratiquez-vous au Lac, et dans quelles circonstances ?

Activités	Saison	Moments semaine	Moments journée	Accompagnement	Fréquence	Lieux fréquentés
1 :						
2 :						
3 :						
4 :						

8°) Quel moyen de transport principal utilisez-vous pour vous rendre au Lac ? Voiture Deux roues
Transport en commun Marche à pied Autre: ...

9°) Fréquentez-vous d'autres lieux bordant le parc de manière régulière ? Aucun Domicile
Université/Ecole Emploi Autres espaces verts Piscine Commerces

a) Si oui, profitez-vous de visiter ces lieux pour venir au lac ? Oui Non

b) Si oui, pensez-vous que vous fréquenteriez ces lieux si vous ne connaissiez pas le Lac ? Oui Non

10°) Etes-vous satisfait de ce parc ? Pas du tout satisfait Plutôt satisfait Très satisfait

11°) Selon vous, quelles seraient les modifications qu'il faudrait apporter à ce parc pour le rendre plus agréable ?

12°) Y a-t-il un autre parc ou jardin plus proche de votre domicile ? Oui Non

a) Si oui, pourquoi fréquentez-vous plutôt le Lac ?

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
BOUTET Didier

JARNIER Annaëlle
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2010-2011

Titre : Les modes d'appropriation d'un parc urbain. Usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations. Cas d'étude: le Lac de la Bergeonnerie à Tours (37)

Résumé :

Les espaces verts sont des éléments fondateurs de l'identité d'une ville. En plus d'une fonction urbanistique, ils répondent également à la demande de plus en plus forte de nature en ville de la part des habitants. Les parcs urbains répondent en ce sens à cette demande, puisqu'ils concentrent, au sein d'espaces inclus dans un tissu majoritairement urbain, des offres diversifiées en termes d'équipements et d'aménagements. Ils permettent ainsi de générer des activités adaptées aux différentes populations usagères qui les fréquentent.

L'exemple du Parc du Lac de la Bergeonnerie nous montre la corrélation qu'il peut exister entre les usages liés à un espace vert et l'aménagement de celui-ci. Alors que nous pourrions croire que les usages associés aux parcs urbains sont simplement générés par les possibilités en termes d'équipements ou de connexions qu'ils offrent, nous constatons que les usages observés en réalité vont bien au-delà.

Cette étude s'intéresse à ces notions, d'une part du point de vue des connexions existant ou non entre un parc et son environnement urbain, d'autre part du point de vue des modes d'appropriation de ces espaces de la part des populations usagères.

Mots clés : Tours, Indre-et-Loire, Centre, 37, espaces verts, jardin public, parc public, parc urbain, appropriation, usages, population usagère, intégration urbaine